



Conseil économique et social

Distr. générale
13 avril 2012
Français
Original : anglais

Session de fond de 2012

New York, 2-27 juillet 2012

Point 2 c) de l'ordre du jour provisoire*

Débat de haut niveau : examen ministériel annuel

Lettre datée du 2 avril 2012, adressée au Président du Conseil économique et social par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de Maurice auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous prie de trouver ci-joint le rapport de la République de Maurice sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs convenus sur le plan international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, en vue de l'examen ministériel annuel qui se déroulera durant le débat de haut niveau de la session de fond de 2012 du Conseil économique et social (voir annexe).

L'Afrique du Sud, le Botswana et les Seychelles ont été choisis comme examinateurs de l'exposé national facultatif de Maurice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil, au titre du point 2 c) de l'ordre du jour provisoire.

Le Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Tarunjai **Reetoo**

* E/2012/100



**Annexe à la lettre datée du 2 avril 2012, adressée au Président
du Conseil économique et social par le Chargé d'affaires
par intérim de la Mission permanente de Maurice auprès
de l'Organisation des Nations Unies**

Exposé national facultatif de Maurice

Table des matières

	<i>Page</i>
Sigles	4
Partie A	
Application des politiques de développement	7
Une brève histoire de Maurice	8
Principales interventions qui ont été déterminantes dans la réalisation des objectifs de développement	9
Développement économique	9
Problèmes	10
Politiques suivies	10
Stratégies	11
Développement social	13
Problèmes	13
Interventions	13
Stratégies suivies	14
Maurice dans le monde	14
Rôle joué par les divers partenaires dans l'élaboration des politiques et enseignements tirés . . .	14
Les problèmes sectoriels et les stratégies suivies pour les résoudre	15
Interventions	15
Stratégies	15
Aide fournie par la coopération internationale pour le développement dans la solution de ces problèmes	17
Promotion de la cohérence des politiques entre les divers secteurs qui interviennent directement ou indirectement dans le développement	18
Partie B	
Promouvoir la capacité de production, l'emploi et le travail décent pour éliminer la pauvreté à la faveur d'une croissance économique partagée, durable et équitable à tous les niveaux en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement	19
Les problèmes	19

L'emploi, le chômage et la population active	19
Productivité du travail	21
Intervention : Amélioration continue de la compétitivité dans l'économie mondiale par l'augmentation de la base de ressources humaines créatives, qualifiées et compétentes	24
Stratégies	24
Plan national de développement des ressources humaines	25
Fonds national de formation	25
Formation avant l'emploi	25
Le Programme Workfare	25
Révision de la loi sur les relations industrielles et de la loi sur le travail	26
Emplois verts	27
Fondation nationale pour l' <i>empowerment</i>	28
Politique nationale de l'emploi	28
Alphabétisation	31
Réalisations éducatives	31
Les défauts du système	32
Arrêt des études	32
Réaliser l'achèvement réussi de la scolarité	32
Apprentissage par cœur	33
Le problème des leçons particulières	33
Le Plan 2008-2020 de stratégie pour l'éducation et les ressources humaines	33
Les politiques de lutte contre la pauvreté : politique et mesures de soutien relevant des questions d'équité et de qualité	33
1. Enfants ayant des besoins d'éducation spéciale	34
2. Organisation d'un enseignement préprimaire de qualité	34
3. Les zones d'éducation prioritaires	35
4. Autres mesures visant l'égalité des chances	35
Autres objectifs de l'Éducation pour tous	36
Problèmes	38
Conclusion	38

Sigles

HRDC	Conseil du développement des ressources humaines
IDI	Indicateur du développement humain
MID	Maurice île durable
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
ONG	Organisation non gouvernementale
PASEC	Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN
PIB	Produit intérieur brut
PISA	Programme international d'évaluation des acquis des élèves
PME	Petites et moyennes entreprises
PPA	Parité de pouvoir d'achat
SACMEQ	Consortium de l'Afrique australe orientale pour le suivi de la qualité de l'éducation
ZEP	Zones d'éducation prioritaires

Résumé

1. La croissance économique n'est pas une fin en soi mais un moyen de réaliser le développement humain. Les politiques de développement de Maurice sont inscrites dans une perspective à long terme, celle d'une économie à forte productivité, grande efficacité, techniques de pointe et salaires élevés, pour que Maurice puisse rejoindre l'ensemble des pays à revenu élevé, tout en affermissant un avenir de prospérité pour tous, dans une société donnant à chacun ses chances et assurant à chacun l'égalité devant la loi.

2. Par suite de chocs d'origine extérieure, de la crise financière mondiale et de l'érosion des préférences commerciales, l'économie mauricienne se trouve aux prises avec des difficultés sur plusieurs fronts, notamment économiques, sociales, politiques et morales. La difficulté est de concilier la justice sociale et l'efficacité économique en stimulant la croissance économique, de façon à réduire le fléau du chômage. Le souhait du gouvernement est de faire en sorte que tous les Mauriciens puissent participer activement au développement de l'île. De plus, pour assurer la survie du pays, en particulier dans une économie mondialisée ouverte et fortement compétitive, le Gouvernement mauricien a lancé un programme décennal de réformes économiques, structuré autour de quatre volets, la consolidation budgétaire et l'efficacité du secteur public, la compétitivité commerciale, le climat des investissements et la démocratisation de l'économie dans la participation, l'inclusion sociale et la durabilité.

3. À cette fin, des stratégies ont été élaborées et les principales branches d'activité ont été regroupées, le développement de nouveaux secteurs étant recherché sans relâche. Dans le même esprit, Maurice s'est doté de l'un des systèmes de protection sociale les plus généreux d'Afrique. Les soins de santé sont gratuits, les transports sont gratuits pour les élèves et l'enseignement est gratuit. Dans le domaine de l'éducation, Maurice est bien placé pour atteindre l'objectif défini par les OMD. De nombreux pays d'Afrique se tournent vers Maurice – qui est le pays de la région qui obtient les meilleurs résultats aux indicateurs « Doing business » – comme source de pratiques optimales pour des réformes. En outre, Maurice se classe en 72^e position au classement de l'Indicateur du développement humain et en 45^e position au regard de l'Indicateur de pauvreté humaine.

4. Comme c'est le cas de beaucoup de pays, les structures de l'emploi, à Maurice, évoluent. Cela est dû surtout à une évolution structurelle importante de l'économie mauricienne, au cours des dernières décennies, autrefois dominée par l'agriculture et l'industrie manufacturière, faisant maintenant une place prépondérante au secteur des services. Le passage à une économie de services et l'élargissement des possibilités qui en résulte, dans le monde présent, ne vont pas sans difficultés.

5. De ce fait, en l'absence de ressources naturelles et face à une compétition mondiale rigoureuse, Maurice doit préserver sa croissance socioéconomique dans un environnement préservé. À cette fin, Maurice cherche systématiquement à améliorer sa compétitivité dans l'économie mondiale par une amélioration de ses ressources humaines, qui sont d'ailleurs compétentes, qualifiées, créatrices. Maurice doit également réduire l'inégalité et l'exclusion par une intégration socioéconomique efficace tout en préservant ou en renforçant la protection sociale. Il est urgent de s'engager dans la voie d'un développement durable en valorisant les énergies

renouvelables tout en réduisant la dépendance à l'égard des combustibles fossiles et en veillant à l'approvisionnement en eau pendant toute l'année.

6. Les autorités sont également sensibles au sort des pauvres et se sont engagées à éliminer la grande pauvreté. Des interventions bien précises visent à cette fin l'autonomisation des pauvres, comme moyen durable de rompre le cercle vicieux de la pauvreté.

7. L'aide extérieure est utile pour regarder l'avenir avec confiance, mais cette aide doit être conforme aux priorités nationales et à l'appropriation par le pays, et les donateurs doivent adopter une modalité commune de programmation, coordonner leurs interventions et harmoniser leur aide dans les domaines prioritaires définis par le pays lui-même. Il faut encourager une plus grande cohérence des politiques à tous les niveaux, notamment dans la coopération pour le développement, entre les politiques d'aide et les autres politiques des donateurs, que ce soit des pays ou des organismes, et entre les donateurs et les bénéficiaires. L'enjeu est en effet très important.

8. L'éducation a toujours une place de choix dans la stratégie de développement du pays. Les buts de la politique de l'éducation sont l'amélioration de l'accès à l'école, l'amélioration de la qualité de l'enseignement et un souci d'équité. Les changements intervenus depuis l'accès à l'indépendance en 1968 grâce à des investissements massifs dans l'éducation ont abouti à des taux de scolarisation élevés de l'enseignement préprimaire à l'enseignement secondaire, et, en 2011, le taux d'alphabétisation était de 85 %.

9. Manifestement, l'objectif d'une éducation de qualité pour tous ne va pas sans difficultés. Une analyse par cohorte démontre que sur 100 enfants qui entrent au cours préparatoire, 27 seulement iront au bout d'une scolarité de 13 ans, ce qui montre l'existence d'échecs scolaires et un certain gaspillage dans le système éducatif. En outre, l'enseignement primaire n'est pas seulement inefficace, il est caractérisé par l'apprentissage par cœur, l'unique souci étant de préparer l'examen, et par l'importance exagérée des leçons particulières.

10. Le Plan stratégique pour l'éducation et les ressources humaines, 2008-2020, qui est le résultat d'un débat et d'un consensus sur le système éducatif, a retenu huit grands objectifs qui concernent tous les cycles d'enseignement et toute la gestion du secteur. L'application de ce plan a amené à prendre des mesures novatrices comme l'introduction de pratiques pédagogiques innovantes, l'examen critique des programmes d'enseignement dans tous les cycles d'enseignement, pour s'assurer de leur pertinence, l'élargissement de l'accès au lycée, et le développement global de l'élève. L'introduction de l'informatique a également déclenché un effort pour transformer les rapports traditionnels dans la salle de classe et les processus d'enseignement et d'apprentissage.

11. Si le travail manuel, entre les années 70 et 80, a beaucoup contribué à faire de Maurice un pays politiquement et économiquement stable, la période actuelle de croissance économique ne pourra se prolonger que par l'intervention du travail intellectuel. Deux grands problèmes mondiaux actuels se posent : il faut s'assurer que les fruits du développement atteignent bien ceux qui en ont le plus besoin, par une répartition équitable des ressources et des chances, et il faut assurer la valorisation du potentiel humain, pour répondre aux défis du développement. Ainsi, par la réduction du chômage et de la pauvreté, le développement des ressources

humaines demeure l'un des principaux éléments pouvant conduire à une diminution des inégalités de revenu et de richesse.

12. La prospérité et l'équité, dans la nouvelle économie mondiale, ne peuvent être réalisées que si des qualifications de classe mondiale sont acquises par la main-d'œuvre, faute de quoi, les entreprises auront de plus en plus de mal à rester compétitives et à innover. Ainsi, le succès de l'évolution des divers secteurs de l'économie mauricienne dépend pour beaucoup de l'existence d'une main-d'œuvre suffisamment qualifiée. Une offre insuffisante de main-d'œuvre qualifiée ralentirait sensiblement la croissance.

13. Dans le *Rapport mondial sur la compétitivité 2011-2012*, publié par le Forum économique mondial, Maurice est classé 54^e dans le classement des pays en fonction de leur compétitivité. Maurice améliore sa compétitivité et sa productivité tout en s'assurant que le travail est décent, qu'il est productif, et qu'il donne lieu à une rémunération équitable. Une répartition équitable de la richesse, la protection sociale, l'équité, la paix et la défense des droits de l'homme demeurent les aspects essentiels du développement durable. Diverses politiques allant dans ce sens ont été définies : le Plan national de développement des ressources humaines, le Fonds national pour la formation, la formation avant l'emploi, la Fondation nationale pour l'*empowerment*, la politique nationale de l'emploi, le Programme « Workfare » et une refonte de la loi sur le travail.

14. Comme une pénurie de travailleurs qualifiés pourrait limiter l'activité des organisations et de l'économie dans son ensemble, l'investissement consacré au développement des ressources humaines est maintenant au centre des stratégies de promotion de la prospérité économique, du plein emploi et de la cohésion sociale. Faute d'une main-d'œuvre qualifiée suffisante, Maurice ne pourra atteindre des niveaux de développement plus élevés.

Partie A

Application des politiques de développement

15. La croissance économique n'est pas une fin en soi mais un moyen de réaliser le développement humain. Cet objectif ne sera atteint que moyennant la création d'emplois, la réduction de la pauvreté, le respect de l'environnement et des ressources suffisantes pour assurer des services sociaux essentiels. Comme l'a dit Aristote « *La richesse n'est évidemment pas le bien que nous recherchons : car elle est simplement utile et un moyen d'arriver à autre chose* ». Cette « autre chose » est la possibilité pour les individus de réaliser leur potentiel humain. Les possibilités réelles doivent être celles de faire des vrais choix – les choix qui accompagnent un revenu suffisant, une instruction suffisante, la bonne santé et le fait de vivre dans un pays qui n'est pas une dictature¹. Le développement humain est la réalisation du potentiel humain. C'est ce que l'individu peut faire et devenir – son potentiel – et il concerne la faculté, pour un individu, d'exercer de vrais choix dans sa vie quotidienne. Ce cadre d'analyse repose sur les travaux de l'économiste et Prix Nobel Amartya Sen, qui préconise une approche fondée sur la notion de

¹ PNUD, *Rapport sur le développement humain (2006)*. Au-delà de la rareté – le pouvoir, la pauvreté et la crise mondiale de l'eau (New York, 2006).

« capabilité » et celle de mode de fonctionnement. Non seulement il importe de réaliser ces modes de fonctionnement mais il est également essentiel que chacun soit capable de les exercer, et soit libre de le faire². Chaque citoyen doit avoir la possibilité d'élargir ses propres choix, pour mener une vie pleinement créative, dans la bonne santé et la sécurité, dans la liberté et la dignité. Cela suppose un environnement dans lequel l'individu peut développer pleinement son potentiel tout en appliquant des outils lui permettant d'améliorer ses propres capacités humaines – accumuler des connaissances, avoir accès à des ressources et participer à la vie collective. Sans ces capacités, bien souvent les choix n'existent pas, et de nombreuses portes, dans la vie, restent fermées.

Une brève histoire de Maurice

16. Maurice est un pays insulaire situé dans le sud-ouest de l'océan Indien. Il fait partie de l'archipel des Mascareignes, avec l'île française de la Réunion au sud-ouest, et l'île de Rodrigues au nord-est. En dehors de l'île Maurice elle-même, la République de Maurice comprend les îles de St. Brandon, de Rodrigues et l'archipel des Agalega. Maurice a accédé à l'indépendance le 12 mars 1968 et est devenue une République au sein du Commonwealth en 1992. La société mauricienne a absorbé plusieurs vagues successives d'immigrants : les colons français et britanniques, les esclaves venus d'Afrique et d'Asie, et des Chinois et des Indiens, venus travailler comme employés sous contrat de longue durée non résiliables dans les champs de canne à sucre. La langue officielle est l'anglais, mais le français, le créole mauricien et le Bhojpuri sont largement utilisés.

17. La population de la République de Maurice est estimée à 1 288 684 habitants au 31 décembre 2011, avec un taux de croissance de 0,4 % depuis la fin de 2010. À la fin de 2011, le nombre de femmes dépassait le nombre d'hommes de 18 974. La République de Maurice a une superficie totale de 2 040 km², une densité de population de 632 personnes par km² à la fin de 2011. Les chiffres indiquent que l'accroissement naturel de la population, dans la République de Maurice pendant la période 2005-2010 était de 0,7 %, inférieur à la moyenne mondiale estimée à 1,2 %. Ce taux d'accroissement est inférieur à celui de Singapour (3,5 %) et de l'Inde (1,4 %), mais est supérieur à celui du Royaume-Uni (0,6 %), du Japon (0 %) et de la Belgique (0,6 %)³.

18. En 2011, sur 53 pays d'Afrique, Maurice venait au premier rang dans le classement en fonction de l'indicateur Mo Ibrahim de la gouvernance en Afrique. Maurice est également au premier rang, en Afrique, dans le classement sur la base de l'Indicateur de liberté économique de l'Institut Fraser. Maurice est également classé au premier rang en Afrique et au 23^e rang dans le monde, au classement établi par la Banque mondiale dans son rapport « Doing Business » en 2012. De façon générale, Maurice a réalisé ou est très près de réaliser plusieurs des principaux objectifs du Millénaire pour le développement. Le taux de scolarisation dans le primaire est de 96 % en 2010, 98 % des garçons et des filles atteignant la fin du primaire, et 82 % des enfants passant dans le secondaire; le taux brut de passage à l'enseignement supérieur est actuellement de 47 %. Manifestement, la démocratie,

² PNUD (2007) *La mesure du développement humain* (New York, 2007) p. 1.

³ Les taux d'accroissement de la population des divers pays sont publiés par les Nations Unies dans « The World Population Prospects : The 2010 Revision ».

l'investissement dans le capital humain et la bonne gouvernance ont beaucoup contribué à l'augmentation du revenu par habitant, qui, de 260 dollars au moment de l'indépendance, atteint aujourd'hui 9 000 dollars. En 1981, le produit intérieur brut par habitant, mesuré en dollars constants de 2005 selon le principe de la parité de pouvoir d'achat, était de 38 % inférieur à la moyenne mondiale⁴. En 2009, la différence n'était plus que de 16 %. Au cours de cette période, le PIB par habitant, à Maurice, a plus que triplé en termes réels, et les taux de croissance ont toujours été supérieurs à la moyenne mondiale et à la moyenne de la croissance dans les pays à revenu intermédiaire. Cela représente un taux cumulé de croissance comparable à ceux observés à Singapour, Hong Kong, en Chine ou à Taiwan.

Principales interventions qui ont été déterminantes dans la réalisation des objectifs de développement

19. Les politiques de développement mauriciennes s'inspirent de la volonté de faire du pays une économie hautement productive, très efficace, hautement technologique et à salaires élevés, qui puisse être comparable à celle des pays à revenu élevé, tout en affermissant des perspectives de prospérité pour tous à l'avenir, et favorisant l'avènement d'une société inclusive, où chacun a ses chances et où tous sont égaux devant la loi. La réalisation de cet avenir suppose que les Mauriciens soient eux-mêmes au centre d'un développement partagé.

Développement économique

20. Après la disparition des préférences commerciales dans le secteur du sucre, Maurice n'a pas d'autre choix que d'amorcer une nouvelle phase de son développement afin de survivre dans une économie mondialisée ouverte où la concurrence est très vive. À partir de 2006, a eu lieu une réduction progressive des prix garantis du sucre, d'un montant cumulé de 36 % en 2009. Entre 1999 et 2011, si l'on compare la structure de l'économie, on constate un glissement progressif de l'agriculture vers le secteur des services (voir tableau 1 de l'annexe). La part de l'agriculture, de la chasse, de la foresterie et de la pêche dans le PIB, qui était de 6,1 % en 1999, n'était plus que de 3,7 % en 2011. Le secteur manufacturier a également vu sa part baisser, de 23,1 % en 1999 à 18,1 % en 2011. En revanche, la branche « Hôtellerie et restauration », composante majeure du secteur touristique, est passée de 6,4 % à 7,0 % durant la même période. La part de l'immobilier, des locations et des services aux entreprises, qui était de 8,6 % en 1999, atteignait 12,9 % en 2011. Les services financiers d'intermédiation, c'est-à-dire surtout les assurances et le secteur bancaire, notamment les banques « offshore », ont connu une augmentation majeure, leur part passant de 7,7 % en 1999 à 10,0 % en 2011. Sur la base de l'information la plus récente sur les divers secteurs de l'économie, le PIB a augmenté de 4,1 % en 2011. Si l'on fait abstraction du sucre, la croissance a été de 4,2 %, contre 4,4 % en 2010.

⁴ La parité de pouvoir d'achat entre deux pays, A et B, est le rapport du nombre d'unités de la monnaie du pays A nécessaires pour acheter dans le pays A la même quantité de biens ou de services spécifiques que le permettrait l'unité de la monnaie du pays B dans un achat dans ce pays. La parité de pouvoir d'achat peut être exprimée dans la monnaie d'un pays ou de l'autre, mais en pratique, elle est habituellement calculée entre un grand nombre de pays et exprimée en une monnaie unique, le dollar E.-U. le plus généralement, qui sert de monnaie de référence.

Les problèmes

21. Sous l'effet des chocs extérieurs, de la crise financière mondiale et de l'érosion des préférences commerciales, l'économie mauricienne se trouve actuellement aux prises avec de nombreuses difficultés, sur plusieurs fronts, notamment sur les plans économique, social, politique et même moral. La difficulté est de concilier la justice sociale et l'efficacité économique en stimulant la croissance économique dans l'île, de façon à réduire le fléau du chômage. La volonté du gouvernement est de mettre tous les Mauriciens à même de participer activement au développement de leur pays. Pour cela, les autorités sont pleinement conscientes qu'on ne peut plus s'en remettre aux secteurs traditionnels de l'économie. La difficulté reste de stimuler l'innovation dans un nombre aussi large que possible de plateformes, afin de sortir de l'actuelle période sombre, qui est caractérisée par la pire envolée des prix des denrées alimentaires et la plus forte poussée des cours du pétrole depuis plusieurs décennies, la tourmente financière la plus grave des 100 dernières années, et, actuellement, une rechute de la conjoncture économique mondiale. Maurice doit diversifier ses marchés rapidement, en particulier après la grave crise économique frappant l'Europe, qui demeure le principal marché des exportations mauriciennes.

Les politiques suivies

22. Pour assurer la survie du pays dans une économie mondialisée, ouverte, hautement compétitive, le Gouvernement mauricien, depuis 2005, a lancé un programme décennal de réformes économiques qui cherche à restructurer l'économie autour de quatre volets principaux :

a) La consolidation budgétaire et l'efficacité du secteur public : il est prévu que le rapport de la dette du secteur public au PIB sera ramenée à 54,1 % en 2012, et ne devrait pas dépasser 50 % en 2018, objectif actuellement considéré comme réalisable;

b) L'amélioration de la compétitivité commerciale : le délai nécessaire pour enregistrer un titre de propriété a été ramené de 15 jours à 2 jours; il existe un mécanisme formel de coordination entre les organismes promotionnels du secteur public et du secteur privé; ils chercheront ensemble à ouvrir de nouveaux marchés pour la production locale de sucre, de fruits et de légumes, de textiles, de produits de la mer, de services financiers, de tourisme, d'activités informatiques et de sous-traitance, de services éducatifs, de soins de santé et autres exportations mauriciennes;

c) L'amélioration du climat des investissements : un groupe de travail mixte secteur public-secteur privé pour la facilitation de l'activité a été créé afin de faire rapport sur les politiques et les mesures visant l'élimination des derniers goulets d'étranglement faisant obstacle aux investissements et aux exportations, de simplifier les réglementations et de faire gagner du temps aux candidats à l'investissement;

d) La démocratisation de l'économie par la participation, l'inclusion sociale et la durabilité. En 2011, les réserves de devises nettes avaient augmenté et atteignaient l'équivalent de 40 semaines d'importations; depuis 2006, chaque année il se crée 9 400 emplois à Maurice.

Stratégies

- Organiser chaque année la Foire de Maurice avec la participation d'acheteurs étrangers et d'entreprises locales.
- Élargir le réseau d'accords sur l'élimination des cas de double imposition et d'accords de promotion et de protection des investissements conclus avec les pays africains.

Agriculture et pêche

- Le secteur agricole fait actuellement l'objet d'une relance, afin d'en faire un pilier de l'économie. On s'efforce d'augmenter les formes modernes de production de produits agricoles et agroalimentaires à forte valeur ajoutée. Les petits planteurs et tous les petits éleveurs peuvent demander le remboursement intégral de la TVA sur les machines agricoles, le matériel et les instruments agricoles qu'ils achètent en 2012. Ainsi, environ 23 000 planteurs de canne à sucre, environ 6 000 horticulteurs et environ 5 000 éleveurs, y compris des éleveurs de bovins et de porcins, en profiteront. Le gouvernement est favorable à un regroupement des planteurs, au défrichage des terres pierreuses et à l'irrigation.
- La transformation du secteur de la canne à sucre a permis à Maurice d'entrer de plein pied dans la nouvelle ère de l'agrotechnologie et des biocarburants. L'utilisation de la bagasse pour la production de l'électricité et des mélasses pour la production d'éthanol et d'alcools à forte valeur ajoutée est encouragée. Les institutions financées par le fonds ont fusionné pour permettre aux planteurs d'économiser environ 10 millions de dollars par an.
- En 2012, le gouvernement investit environ 3,3 millions de dollars pour remettre en état les lagons, où seront libérés au moins 300 000 petits poissons, et des milliers de concombres de mer, dans divers emplacements autour de l'île, et pour créer des fermes de corail et des sanctuaires de récifs coralliens.

Production manufacturière

- Dans le secteur manufacturier, une large place est faite à l'utilisation de techniques de pointe et donc à la production d'articles à forte valeur ajoutée. Par exemple, les autorités mettent l'accent sur la production de vêtements de qualité. Les zones franches industrielles et les autres sous-secteurs sont désormais intégrés de façon à assurer la totale égalité de traitement entre les PME.

Services

- Les divers sous-secteurs des services sont en cours de développement de façon à ce qu'ils jouent un rôle essentiel dans la croissance économique de Maurice. Le pays, en effet, n'a pas d'autre choix que d'offrir au monde des produits et services à forte valeur ajoutée.

Tourisme

- L'action menée en faveur du secteur touristique vise à accroître l'attractivité de l'île comme destination de touristes à la recherche de la nature et de l'écotourisme, et de voyageurs qui cherchent des activités culturelles et artistiques, et l'île accueille des réunions, des conventions et des expositions, des manifestations sportives internationales, mais aussi des touristes « médicaux » et des touristes qui veulent faire des achats ou se divertir. Les autorités ont adopté une stratégie à trois volets : attractivité, visibilité et accessibilité, pour donner à Maurice une réputation mondiale de qualité et de régularité des services touristiques fournis, afin de répondre à son image de marque assortie de normes élevées, mais aussi en raison de la qualité de l'environnement naturel et de gentillesse de l'accueil. Le gouvernement élabore un dispositif d'homologation écologique facultatif pour attirer les touristes. Il investit environ 8,3 millions de dollars dans des programmes d'embellissement et de nettoyage systématique. Pour encourager le tourisme médical, la chirurgie esthétique est exemptée de TVA.

Services financiers

- Le secteur des services financiers est renforcé, de façon à placer Maurice sur la carte de la région comme grande place financière. Le but est d'élargir l'ensemble des instruments financiers relevant de la compétence de Maurice, afin de créer un cadre juridique susceptible d'encourager les fondations, les pensions privées et de nouveaux modèles de fonds fiduciaires. Le réseau d'accords d'élimination des cas de double imposition et des accords de promotion et de protection des investissements, en particulier avec les États africains, ne cesse de s'élargir. Dans le secteur des assurances, le gouvernement a abrogé la législation qui permettait d'assurer les actifs locaux par des compagnies d'assurance étrangères en 2013.

Secteur de l'informatique

- Le poids du secteur de l'informatique dans le PIB ne cesse d'augmenter. Sa croissance est l'une des plus élevées au monde. Ce secteur offre de vastes possibilités d'emploi pour les jeunes, qu'il y a lieu de mettre en valeur. En fait, les services informatiques, la sous-traitance des processus commerciaux et la sous-traitance des processus intellectuels constituent des sous-secteurs en plein développement. Maurice tire parti de sa bonne position géographique, d'un très bon réseau et aussi du bilinguisme ou du multilinguisme de la population locale. Un second câble optique souterrain, « LION 2 » commencera à fonctionner à la mi-2012 de façon à assurer à tout moment la continuité du service. Le Gouvernement mauricien veille à la connectivité, qui est ouverte aux opérateurs de télécommunications à longue distance, qui peuvent accéder aux portails internationaux par le biais de deux stations terrestres.

Petites et moyennes entreprises

- Les petites et moyennes entreprises produisent 37 % du PIB mauricien, soit 40 milliards de dollars environ. Elles créent des emplois et font vivre environ 250 000 personnes. C'est dans ces entreprises que s'enracine la culture de l'entreprise, qui se traduit par une croissance et une démocratisation de

l'économie. Il ne fait pas de doute que le secteur des PME contribue beaucoup au développement économique en améliorant les conditions d'égalité d'accès à l'activité économique et par un soutien direct à chaque niveau d'opération, notamment par l'assistance technique, la création de capacités et l'amélioration de l'accès de ces entreprises aux marchés mondiaux. En 2012, les banques locales ont affecté 100 millions de dollars, à un taux d'intérêt bonifié de 3 % au-dessus du taux de mise en pension, soit 8,5 %, pour soutenir la croissance des PME. De nouveaux prêts bancaires et de nouvelles conditions pour les découverts ainsi que le renouvellement des facilités existantes sont offerts au taux de 8,5 %. Diverses commissions ont été éliminées. Le Fonds d'action offre un instrument de garantie permettant de couvrir le risque jusqu'à 35 % de chaque prêt et de chaque découvert. Les banques sont autorisées à demander une réduction d'impôt sur les créances douteuses qu'elles détiennent sur les PME sans avoir à passer par une décision de justice. Ces mesures élargissent l'accès aux moyens financiers et en réduisent le coût. Et surtout, ces mesures ne couvrent pas seulement les nouvelles opérations mais également tous les clients au moment du renouvellement de leurs emprunts. En outre, ces mesures couvrent à la fois les capitaux d'équipement et d'exploitation.

Développement social

Problèmes

23. Le principal problème qui se pose en matière de développement social est la préservation de l'État providence et de la protection sociale. Il est de plus en plus difficile de financer la gratuité de l'enseignement, les transports pour les étudiants, les élèves et les retraités, la gratuité des soins et le versement des pensions. On estime en effet que le nombre des bénéficiaires de la pension de retraite de base, qui était d'environ 153 950 en décembre 2010 fera plus que doubler au cours des 40 prochaines années pour atteindre 368 600. De même, sur la base du taux applicable en 2010, la quantité qu'il faudra verser en 2050 fera plus que doubler par rapport à 2010.

Interventions

24. Les orphelins, les veuves et la grande majorité des personnes ayant des besoins spéciaux reçoivent également une pension mensuelle qui n'est pas fonction des cotisations. Les dépenses publiques au titre de la sécurité sociale et de la protection sociale sont passées de 323 millions de dollars en 2004/2005 à 587 millions en 2010, soit une augmentation d'environ 82 %. En même temps, ces dépenses sont passées de 5,4 % à 5,9 % du PIB. Le nombre des assurés sociaux qui reçoivent la pension de retraite de base, c'est-à-dire les personnes âgées de 60 ans et plus, a augmenté de 25,4 %, passant de 120 802 en juin 2005 à 153 950 en décembre 2010. Le montant total versé par l'État aux retraités est passé à 220 millions de dollars en 2010, à comparer à 116,2 millions de dollars en 2004/2005. On comptait 21 850 personnes recevant la pension de veuve en décembre 2010, contre 22 672 en juin 2005, soit une diminution de 3,6 %. Pourtant, le montant versé est passé de 21 millions de dollars en 2004/2005 à 30 millions en 2010. Le nombre de bénéficiaires de la pension d'invalidité est passé de 25 646 en juin 2005 à 28 280 en décembre 2010, soit une augmentation de 18,3 %. Le nombre de titulaires de la

pension d'orphelins a diminué, passant de 457 en juin 2005 à 360 en décembre 2010. En décembre 2010, 19 432 familles recevaient l'aide sociale, contre 17 536 en juin 2005. Son montant est passé de 10,5 millions de dollars en 2004/2005 à 18 millions de dollars en 2010.

Stratégies suivies

25. Dans le domaine de l'éducation, Maurice est en bonne voie pour atteindre l'objectif du Millénaire pour le développement relatif à ce secteur. L'éducation est gratuite dans le préprimaire, le primaire, le secondaire et jusqu'à l'université pour les étudiants de premier cycle à plein temps inscrits à l'Université de Maurice. Le gouvernement a investi massivement dans la construction d'écoles de garçons et de filles. L'éducation est obligatoire jusqu'à 16 ans. Les manuels sont gratuits pour les écoliers et les enfants dans les écoles maternelles à partir de 4 ans qui reçoivent une allocation de 200 roupies (soit 8 dollars) par mois, ce qui facilite beaucoup l'accès et améliore le caractère équitable de l'éducation. Le transport scolaire est gratuit pour tous les écoliers et élèves et jusqu'au premier cycle d'université ainsi que pour les étudiants à plein temps, ainsi que pour les retraités; la pension de vieillesse, qui n'est pas calculée sur les cotisations, est accordée à tous les Mauriciens. Les enfants dont les parents reçoivent une aide sociale bénéficient d'une allocation financière.

Maurice dans le monde

26. L'indicateur du développement humain, pour Maurice, entre 1980 et 2010, a progressé de 1,0 % par an, passant de 0,525 à 0,701 in 2010, ce qui place Maurice au 72^e rang sur 169 pays ayant des données comparables

27. L'indicateur de pauvreté humaine (qui remplace le seuil de pauvreté de 1,25 dollar par jour de revenu en PPA et a un caractère pluridimensionnel) était de 9,5 % en 2007. À cet égard Maurice se classe au 45^e rang sur 135 pays.

28. Selon le *Rapport mondial sur la compétitivité*, 2007-2008, Maurice se place au 60^e rang. Dans le rapport publié par le Forum économique mondial, pour l'année 2010-2011, Maurice améliorerait sa position et se classait au 55^e rang. Maurice se classait au 73^e rang pour l'Indice mondial de l'innovation en 2009-2010, cet indice étant de 2,93. Selon l'indicateur du développement informatique établi par l'Union internationale des télécommunications (UIT) en 2010, Maurice se classait au deuxième rang en Afrique.

Rôle joué par les divers partenaires dans l'élaboration des politiques et enseignements tirés

29. Les institutions qui participent à la définition des politiques sont étroitement en rapport avec les différentes catégories d'acteurs. Diverses administrations jouent à l'évidence un rôle essentiel dans la définition officielle des politiques suivies, qui bénéficient de plus en plus de la participation d'un ensemble toujours plus large d'acteurs en dehors de l'administration. Les organisations non gouvernementales participent à cette définition des politiques en se faisant représenter par les organes publics, en y plaidant leur cause par des consultations et par un dialogue avec les

décideurs et en participant aux divers mécanismes de coordination. Le soutien d'un secteur privé dynamique est également essentiel.

30. Pour promouvoir une politique donnée, il faut qu'elle ait des partisans convaincus et qu'il y ait des « leaders » qui plaident pour une telle politique ou une réforme. Ces partisans peuvent venir d'un groupe d'acteurs donnés; ce qui importe c'est qu'ils aient accès aux décideurs essentiels. Il importe donc d'assurer la continuité dans la participation pour obtenir l'engagement actif des acteurs directs ou indirects. Cette conception participative facilite aussi l'application de la politique concernée.

Les problèmes sectoriels et les stratégies suivies pour les résoudre

31. Faute de ressources naturelles, et face à une compétition mondiale très vive, Maurice doit entretenir sa croissance socioéconomique en préservant l'environnement. À cette fin, le pays doit :

a) Réduire l'inégalité et l'exclusion sociale par une intégration socioéconomique effective tout en préservant la protection sociale;

b) Encourager un développement durable par l'utilisation des sources d'énergie renouvelables tout en réduisant la dépendance à l'égard des combustibles fossiles.

32. Le premier problème, actuellement, est de réduire l'inégalité et l'exclusion par une intégration socioéconomique effective tout en préservant la protection sociale. Sur le front social, une petite proportion de la population bénéficie le moins du progrès économique depuis quelques années, et il subsiste des poches de pauvreté dans certaines régions et notamment à Rodrigues. S'agissant du premier des OMD, l'enquête sur le budget des ménages de 2006-2007, réalisée par le Bureau central de statistique de Maurice a montré que la proportion de ménages pauvres, qui se situent en-dessous du seuil de pauvreté relative (fixé à la moitié du revenu médian mensuel d'un ménage, par équivalent adulte) a augmenté, passant de 7,7 % en 2001-2002 à 8,0 % en 2006-2007. Il faut donc intensifier l'action menée pour mieux cibler et aider les groupes vulnérables, en particulier les femmes et les enfants.

Interventions

33. Dans le modèle de développement partagé, on estime qu'il faut aller au-delà des filets de sécurité sociale établis et s'attacher à créer des emplois et à relever les revenus des pauvres par des mesures spécifiques. En d'autres termes, l'accent est maintenant mis sur une croissance « favorable aux pauvres ».

Stratégies

34. Le gouvernement mauricien a créé un registre social afin de pouvoir identifier les besoins des Mauriciens pauvres et de mesurer le succès des mesures prises. Dans sa tentative de réduire la pauvreté, le gouvernement a lancé le programme *d'empowerment* (émancipation économique) en 2006 avec les objectifs suivants :

- Assurer un emploi viable à ceux qui sont actuellement en chômage du fait de la restructuration industrielle;

- Encourager l'entreprise et améliorer la capacité et la compétitivité des petits entrepreneurs, en particulier sur le marché mondial pour améliorer la compétitivité à l'exportation;
- Accorder un soutien transitoire aux ménages à faible revenu et vulnérables pour qu'ils se logent;
- Améliorer l'éducation des enfants dans les ménages vulnérables.

35. Le Programme spécial d'aide aux femmes sans emploi fait partie de son programme d'*empowerment* et vise à élargir les possibilités qui s'offrent aux femmes et à les aider à mieux les exploiter

36. Le Gouvernement a également créé le Fonds spécial pour l'intégration des groupes vulnérables, dont la mission est d'améliorer le sort de 60 000 hommes, femmes et enfants vulnérables avant la fin de 2009. Le programme d'éradication de la pauvreté absolue comporte un sous-programme qui vise un développement communautaire intégré et qui a aidé 291 familles en 2009. Pendant la même période, un autre sous-programme du programme d'éradication de la pauvreté absolue, le projet pour l'enseignement préprimaire, a aidé 511 enfants appartenant à des ménages pauvres qui ne pouvaient aller à l'école régulièrement, en distribuant des repas gratuits, en assurant le transport des enfants et les examens médicaux, et en fournissant gratuitement le matériel scolaire et un « accompagnement scolaire ».

37. À la fin de 2009, le Fonds spécial pour l'intégration des groupes vulnérables avait distribué une assistance d'urgence à près de 3 000 ménages très pauvres, pour qu'ils puissent construire un logement à l'aide de tôle ondulée au coût total de 160 millions de roupies environ. Les familles à revenu modeste reçoivent également une aide financière pour la coulée de la dalle de béton, introduite en 1997, pour qu'ils puissent ajouter un toit en béton à leur logement. En moyenne, 4 000 familles profitent de ce dispositif chaque année. En outre, pour tous les Mauriciens, la farine et le gaz en bonbonne sont subventionnés.

38. Il est important de noter que pour abandonner la démarche assez fragmentaire et incohérente qui prévalait jusqu'alors dans l'éradication de la pauvreté, en 2010, le Gouvernement mauricien a créé un nouveau ministère, le Ministère de l'intégration sociale et de l'*empowerment* économique, qui a pour tâche de servir de ministère assurant la coordination des différentes mesures prises dans le secteur public et le secteur privé et par les ONG.

39. L'État, manifestement, ne peut tout faire à lui seul et obtenir des résultats durables. Pour garantir que les bienfaits du développement sont partagés par tous, la politique actuelle qui consiste à élargir l'éventail des possibilités de chacun comprend un dispositif de responsabilisation sociale grâce auquel les entreprises privées apportent une cotisation (de 2 % de leurs profits comptables) pour financer les projets sociaux.

40. Le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes est consigné dans la Constitution. L'égalité des sexes est intégrée dans la législation nationale par la loi réprimant la discrimination sexuelle, la loi sur la protection contre la violence domestique et tout dernièrement le projet de loi sur l'égalité des chances. Les mécanismes existants ont été renforcés pour assurer une meilleure exécution de cette politique et aider les femmes. Un Ministère des droits des femmes, du développement de l'enfant et du bien-être familial a été récemment rebaptisé

« Ministère de l'égalité des genres », ce qui témoigne de la volonté du gouvernement de mettre la condition féminine en bonne place dans son programme d'action, et comme moyen d'assurer la croissance et le développement. Un plan d'action national impose une série de mesures prises pour l'autonomisation des femmes.

41. Parmi les mesures prises figurent l'introduction systématique de la recherche de l'équité entre les sexes dans les mesures prises au niveau national et plus précisément dans le processus de réduction de la pauvreté et de recherche d'une croissance économique durable, pour écarter le risque d'une féminisation de la pauvreté et du chômage.

42. S'agissant du deuxième grand problème, celui de la promotion du développement durable par l'utilisation de sources d'énergie renouvelables tout en réduisant la dépendance à l'égard des combustibles fossiles, on se souviendra que Maurice, pays insulaire, ne dispose que de peu de ressources naturelles. Les besoins d'énergie ont plus que triplé au cours des dernières décennies et cette tendance devrait se poursuivre dans les années qui viennent. La préoccupation majeure du gouvernement au cours des décennies qui viennent sera de rendre possible une consommation suffisante d'énergie, de bien gérer l'eau et d'assurer le développement durable. Le gouvernement, avec d'autres acteurs, a lancé le projet « Maurice île durable » (MID) et des efforts sont en cours pour réaliser ces objectifs.

43. La hausse de la demande d'énergie et le renchérissement du pétrole ont poussé le gouvernement à adopter la stratégie d'un avenir « vert » pour Maurice, en appliquant ce concept de Maurice île durable, par la valorisation des sources locales d'énergie renouvelables plutôt que par l'importation de combustibles fossiles.

44. L'objectif du Fonds « Maurice île durable » est d'intensifier les efforts faits pour protéger l'environnement, par une action de recyclage, un encouragement à une utilisation plus efficace de l'énergie et l'adoption plus large des sources d'énergie renouvelables. Les premiers résultats sont encourageants.

45. Maurice est en effet passé de la cinquante-huitième position au classement de 2008 au regard de l'Indicateur de la performance environnementale à la sixième place en 2010 (cet indicateur classe les pays en fonction d'indicateurs de performance couvrant l'hygiène du milieu, et notamment la qualité de l'eau, la qualité de l'air et le fardeau environnemental de la maladie; ainsi qu'en fonction de la viabilité des écosystèmes, notamment les forêts, la pêche, l'agriculture, le changement climatique et la biodiversité).

46. La difficulté, pour Maurice, est de s'adapter à un changement climatique qui de plus en plus est imprévisible et à la montée du niveau de la mer, afin d'assurer de façon continue l'adduction d'eau potable à tous les ménages pendant toute l'année et de diminuer l'utilisation des combustibles fossiles, tout en réalisant une autonomie de 65 % en 2028 par l'utilisation accrue des sources d'énergie renouvelables et une utilisation plus efficace de l'énergie en général.

Aide fournie par la coopération internationale pour le développement dans la solution de ces problèmes

47. L'aide doit être alignée sur les priorités nationales et être « appropriée » par le pays. Les donateurs doivent adopter une modalité commune de programmation,

coordonner leurs interventions, et harmoniser leur aide en se rangeant aux priorités définies par le pays.

48. Actuellement, à Maurice, un mécanisme bien rodé a été mis en place : le Ministère des finances et du développement économique assume un rôle de direction dans la coordination de l'ensemble de l'aide au développement. Il choisit des projets prioritaires d'importance critique pour le gouvernement sur la base d'un plan directeur, et ces projets sont mis en regard des domaines d'activité où les partenaires de développement ont un avantage comparatif. Cela permet d'éviter un double emploi des activités. Manifestement, cela suppose que le pays ait déjà formulé les principes d'un partenariat avec les pays donateurs, reposant sur ses propres conceptions et élaborés avec les partenaires de développement.

49. C'est là une pratique bien conçue, qui a fonctionné, mais elle comporte des conséquences pour les ministères techniques, qui doivent pour réaliser leurs projets trouver une assistance technique pertinente, appropriée et bien adaptée.

50. À titre d'exemple, la Commission européenne a été un partenaire actif de Maurice par le programme de soutien budgétaire général, qui est subordonné à la réalisation de certains indicateurs de performance, calculés dans une matrice de résultats couvrant divers secteurs, notamment l'énergie, l'environnement, le traitement des eaux usées, la production de sucre, l'éducation et l'émancipation économique.

Promotion de la cohérence des politiques entre les divers secteurs qui interviennent directement ou indirectement dans le développement

51. Dans une économie mondiale dont toutes les parties sont de plus en plus interdépendantes, la marge de manœuvre de la politique intérieure est elle-même subordonnée à des forces mondiales et aux règles régissant le commerce international et les finances internationales. Pour cette raison, il faut également une meilleure cohérence des politiques au niveau mondial, notamment des politiques commerciales et financières, pour soutenir la réalisation des projets au niveau national.

52. On peut assurer cette cohérence à différents niveaux : dans la coopération pour le développement, entre l'aide et les autres politiques d'un pays donateur, entre les donateurs, et entre les donateurs et les bénéficiaires. Selon la définition de l'OCDE, la cohérence des politiques de développement signifie qu'il faut travailler ensemble pour garantir que les objectifs et les résultats des politiques de développement d'un pays ne sont pas compromis par d'autres politiques du même gouvernement, qui peuvent avoir un impact sur les pays en développement, et que ces autres politiques soutiennent les objectifs de développement, chaque fois que c'est possible.

53. Comme les intérêts nationaux et internationaux sont en concurrence, il n'est pas toujours possible d'assurer une pleine cohérence des politiques suivies. Le développement n'est pas le seul objectif des politiques d'un État et des intérêts concurrents, par exemple l'emploi, les normes de protection des consommateurs, la qualité de l'environnement et même des convictions morales ont de leur côté un certain poids. Dans une démocratie, ces intérêts concurrents aboutissent à des compromis, qui permettent de concilier certains intérêts, parfois au détriment

d'autres, ce qui est déterminé par les positions politiques et les rapports de force des partenaires.

Partie B

Promouvoir la capacité de production, l'emploi et le travail décent pour éliminer la pauvreté à la faveur d'une croissance économique partagée, durable et équitable à tous les niveaux en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

Les problèmes

54. Si, durant les années 70 et 80, le travail manuel a suffi à faire de Maurice un pays politiquement et économiquement stable, la croissance économique actuelle ne peut se poursuivre que grâce au travail intellectuel. Les deux grands problèmes du monde contemporain sont de s'assurer que les fruits du développement atteignent bien ceux qui sont dans le besoin, par une répartition équitable des ressources et des chances, d'une part, et d'autre part le développement des capacités humaines pour relever les défis du développement. Ainsi, par la réduction du chômage et de la pauvreté, le développement des ressources humaines demeure l'un des principaux moyens de réduire les inégalités de revenu et de richesse. La création d'emplois productifs et décents est une condition préalable d'une croissance économique soutenue. Ces emplois ne peuvent être durables que s'ils sont conformes à l'agenda du travail décent, défini par l'Organisation internationale du Travail⁵ (OIT), ce qui signifie que le travail est productif et est rémunéré équitablement, dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité, que la protection sociale est assurée et que le travail offre de meilleures perspectives de développement personnel et d'intégration sociale, la liberté pour les êtres humains d'exprimer leurs préoccupations, de s'organiser et de participer à la prise des décisions qui influent sur leur vie, et l'égalité de chances et de traitement pour l'ensemble des femmes et des hommes. Une répartition équitable de la richesse, des moyens de protection sociale, l'équité, la paix et les droits de l'homme demeurent donc les aspects essentiels du développement durable.

L'emploi, le chômage et la population active

55. En 2011, le nombre de personnes employées à Maurice était de 541 800, le nombre de chômeurs était de 45 200 et en janvier 2012, le nombre de permis de travail valides était de 34 590 (voir tableaux 1 à 3).

⁵ Le concept de travail décent a été formulé par les trois parties constitutives de l'Organisation internationale du Travail – les organisations d'employeurs et de travailleurs et les gouvernements – afin de déterminer les principales priorités de l'OIT et de moderniser sa démarche durant le vingt et unième siècle. L'Agenda du travail décent expose comment appliquer et réaliser les quatre objectifs stratégiques de cette notion (emploi, principes et droits fondamentaux, protection sociale et dialogue social), l'égalité entre les sexes étant l'objectif général. On trouvera un complément d'information à l'adresse suivante : www.ilo.org.

Tableau 1
**Nombre total de personnes employées (Mauriciens seulement) par sexe,
de 2002 à 2011**

<i>Année</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	Total
2002	321,8	154,4	476,2
2003	323,5	157,3	480,8
2004	327,8	158,9	486,7
2005	329,4	161,2	490,6
2006	332,2	166,4	498,6
2007	335,02	167,1	502,12
2008	341	178	519
2009	342,3	182,5	524,8
2010	345,7	190,4	536,1
2011	344,8	191,9	536,7

Tableau 2
**Nombre de permis de travail valides, par sexe, à la fin
de janvier, 2005-2012**

	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	Total
Janvier 2005	13 315	9 174	22 489
Janvier 2006	14 421	9 703	24 124
Janvier 2007	18 025	11 391	29 416
Janvier 2008	23 260	12 392	35 652
Jan vier2009	20 294	11 267	31 561
Janvier 2010	16 875	10 746	27 621
Janvier 2011	22 726	11 618	34 344
Janvier 2012	21 955	12 635	34 590

Tableau 3
Nombre de chômeurs parmi les plus de 16 ans, 2002-2010

<i>Année</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	Total
2002	18	18,8	36,8
2003	19,6	20,5	40,1
2004	20	24,6	44,6
2005	20,2	31,7	51,9
2006	19,2	30,6	49,8
2007	18,6	28,2	46,8
2008	14,6	25,8	40,4
2009	15,8	25,7	41,5
2010	16,7	28,5	45,2

56. Maurice a ratifié 36 Conventions de l'OIT, dont les huit conventions principales qui garantissent les principes fondamentaux sur le lieu de travail.

Productivité du travail

57. De 1999 à 2009, la contribution du facteur travail dans l'ensemble de l'économie a augmenté en moyenne de 1,2 % par an⁶. La productivité du travail, mesurée par le produit réel par personne employée, a augmenté de 3,4 % pour l'ensemble de l'économie. En 2009, la productivité du travail a augmenté de 2,6 %, plus qu' en 2008 où cette croissance était de 1,4 %. Ce taux plus élevé s'explique surtout par une croissance plus faible, de 0,5 %, de l'apport de travail en 2009, contre 3,7 % en 2008⁷.

⁶ L'apport de facteur travail est mesuré par le nombre d'heures travaillées et la rémunération moyenne horaire. Cependant, faute de données, le nombre total de personnes engagées, qui comprennent les employeurs, les travailleurs indépendants, les travailleurs familiaux et tous les salariés employés, quels que soient les types d'activité économique, est utilisé. Avant 2000, l'emploi, pour l'année n), était calculé comme la moyenne de l'emploi en juin de l'année n) et en juin de l'année n+1). Depuis 2000, l'emploi moyen, pour une année donnée, est disponible et les données ont été utilisées pour le calcul de l'apport du facteur travail dans l'économie. L'apport de travail est mesuré par un indice. La variation de cet indice donne le rythme de changement de l'emploi. L'indice de l'apport de travail est égal au nombre moyen de personnes engagées pendant l'année n) divisé par le nombre moyen de personnes engagées durant l'année de base, le quotient étant multiplié par 100.

⁷ La productivité du travail est traditionnellement mesurée comme le rapport du produit réel à l'apport de travail (le produit réel est défini comme la valeur ajoutée à prix constants. La valeur ajoutée est la valeur de la production finale d'une industrie diminuée de ses consommations de produits intermédiaires, de matières premières et de services. La valeur ajoutée est aussi égale au montant qui peut être distribué entre les facteurs de production sous forme de traitements et de salaires, de bénéfices, d'une provision pour amortissement, des intérêts et des dividendes). Bien que cette mesure rapporte la production au nombre de salariés, elle ne permet pas de mesurer les contributions spécifiques du travail comme unique facteur de production. Au contraire, cet indicateur reflète les apports collectifs de nombreux éléments, notamment la technologie, le capital investi, l'utilisation des capacités, l'utilisation d'énergie, les compétences de gestion, indépendamment du travail des employés lui-même. L'indice de la productivité du

58. Au fil des ans, alors que la productivité du capital a diminué de 0,6 % par an, la productivité totale du travail et la productivité globale des facteurs ont enregistré une croissance annuelle positive de 3,4 % et de 0,3 % respectivement⁸.

59. Entre 1999 et 2009, la rémunération moyenne des employés a augmenté d'une moyenne de 8,0 % par an pour l'ensemble de l'économie. Les coûts unitaires de main-d'œuvre définis comme la rémunération du travail (rémunération des salariés) par unité de production, ont augmenté au rythme moyen de 4,5 % pour l'ensemble de l'économie⁹. Pendant la même période, les coûts unitaires de main-d'œuvre, exprimés en dollars, ont augmenté à un taux annuel moyen de 2,0 % pour l'ensemble de l'économie. En 2009, les coûts unitaires de main-d'œuvre de l'économie mauricienne ont augmenté de 3,9 %, à comparer à 8,6 % en 2008. Mais exprimés en dollars, les coûts unitaires de main-d'œuvre, en 2009, ont diminué de 7,7 % pour l'ensemble de l'économie, à comparer à une hausse de 14,4 % en 2008, du fait d'une dépréciation de 12,6 % de la roupie¹⁰.

60. Le coût unitaire de main-d'œuvre est le rapport de la rémunération au nombre total d'heures ouvrées, y compris les heures supplémentaires. La rémunération des salariés comprend les traitements et salaires en espèces et en nature, les primes, le paiement des heures supplémentaires et les cotisations sociales versées par les employeurs. Le tableau 4 montre que, par comparaison avec 2008, en 2010, il y a eu une augmentation de 3 % des coûts unitaires de main-d'œuvre après une augmentation de 4 % dans le secteur textile et de 2 % dans le reste de l'industrie. Exprimés en dollars, les coûts unitaires de main-d'œuvre ont également augmenté de 7 % et de 6 % dans ces deux secteurs respectivement.

61. Au fil du temps, l'économie mauricienne s'est développée surtout grâce à une accumulation de capital physique. Les méthodes d'analyse des facteurs qui contribuent à la croissance donnent à penser que, à Maurice, la croissance du PIB a été entraînée par l'accumulation de facteurs de production, plutôt que par la progression de leur productivité globale. Le capital fixe, c'est-à-dire l'équipement, a été prédominant puisqu'il représente 86 % de la croissance de la production entre 1999 et 2009, tandis que le capital humain n'explique que 12 % de la croissance, et la productivité globale des facteurs 2 % seulement. Malgré les limites bien connues de l'analyse des facteurs qui contribuent à la croissance, ce rôle moteur joué par la formation de capital fixe est un fait bien connu à Maurice. Cela est compatible avec

travail montre le changement de la production par personne engagée. Ainsi : indice de la productivité du travail = (indice de la production/indice de l'apport de travail) x 100.

⁸ Les limitations inhérentes à la mesure partielle de la productivité, comme la mesure du facteur travail et du facteur capital, sont notamment que cette mesure attribue à un facteur de production les modifications d'efficacité qui devraient être attribuées aussi à d'autres facteurs. La productivité globale des facteurs fait la synthèse des nombreuses contributions des différents facteurs, et notamment des facteurs qualitatifs tels que l'amélioration de la gestion et de la qualité des consommations intermédiaires, par la formation et la technologie. L'indice de productivité globale des facteurs fait apparaître le taux de changement de « l'efficacité productive » et est obtenu en faisant le rapport de la production à l'apport multifactoriel, qui est une combinaison pondérée des apports de travail et de capital.

⁹ Les coûts unitaires de main-d'œuvre sont la rémunération du travail (rémunération des salariés employés) pour la production d'une unité.

¹⁰ Pour analyser la compétitivité, l'effet du taux de change doit être pris en compte. Les coûts unitaires de main-d'œuvre sont donc calculés en monnaie locale et en dollars des États-Unis. Ainsi : indice des coûts unitaires de main-d'œuvre en dollars = indice des coûts unitaires de main-d'œuvre en roupies/indice du taux de change de la roupie en dollars.

les explications théoriques qui s'appliquent à une économie en développement qui se rapproche des pays à revenu par habitant élevé. Néanmoins, les faits récents relatifs aux pays émergents montrent que la productivité globale des facteurs a généralement plus qu'à Maurice contribué à la croissance, de 35 % par exemple à Hong Kong entre 1970 et 1991¹¹.

Table 4
Coût unitaire de main-d'œuvre en roupies mauriciennes et en dollars des États-Unis : secteur des textiles et autres secteurs manufacturiers dans les entreprises d'exportation, 1999-2010

(Base 2000 :100)

Année	Coût unitaire de main-d'œuvre en roupies			Taux de change roupies/dollars		Coût unitaire de main-d'œuvre (en dollars)		
	Total	Textiles	Autres secteurs	Indice	Variation	Total	Textiles	Autres secteurs
2000	100,0	100,0	100,0	100,0	4,4	100,0	100,0	100,0
2001	104,6	102,4	118,6	110,7	10,7	94,5	92,5	107,2
2002	115,2	121,3	80,6	114,1	3,1	101,0	106,3	70,6
2003	118,7	126,4	77,1	108,1	-5,3	109,8	117,0	71,3
2004	124,0	135,3	70,7	105,7	-2,2	117,3	128,1	66,9
2005	125,1	137,5	73,1	111,3	5,3	112,4	123,5	65,6
2006	126,1	140,7	72,7	118,6	6,6	106,3	118,6	61,3
2007	133,4	144,5	89,3	119,5	0,7	111,7	121,0	74,8
2008	139,6	150,4	98,7	108,0	-9,6	129,3	139,2	91,4
2009	138,4	149,8	102,3	121,6	12,6	113,8	123,2	84,1
2010	142,4	155,6	104,5	117,6	-3,3	121,1	132,3	88,9

Source : Bureau de statistique de Maurice (2010), Digest of productivity and competitiveness statistics 2009.

^a Dépréciation–appréciation de la roupie par rapport au dollar.

62. Maurice a ratifié les principales conventions relatives à l'éducation et les grands objectifs correspondants, notamment l'Éducation pour tous et les OMD. En fait, la volonté de faire de Maurice un pays multiracial, multilingue et pluriethnique dans la cohérence économique et sociale est bien conforme aux indicateurs des OMD.

63. L'éducation est un facteur essentiel du développement économique et social d'un pays. Les sociétés ont donc tout intérêt à faire en sorte que les enfants et les adultes aient bien accès à diverses possibilités d'instruction. Maurice a systématiquement montré une forte volonté d'organiser l'enseignement pour tous, partant de la conviction que si l'enseignement maternel prépare l'enfant à l'école primaire et lui donne des possibilités de compléter ce qu'il apprend à l'école par ce qu'il apprend à la maison, tout en aidant à lutter contre les handicaps linguistiques

¹¹ Voir : Young (1992) et Ferreira *et al.* (2004) pour d'autres exemples. La seule exception notable concerne Singapour, où la croissance de la productivité globale des facteurs n'a joué qu'un rôle marginal.

et sociaux, c'est bien l'école primaire et le collège qui posent les bases de l'acquisition d'un ensemble de compétences et préparent l'élève à devenir, sa vie durant, un « apprenant » et un membre productif de la société.

Intervention

Amélioration continue de la compétitivité dans l'économie mondiale par l'augmentation de la base de ressources humaines créatives, qualifiées et compétentes

64. Dans la nouvelle économie mondiale, la prospérité et l'équité ne pourront être assurées que si le pays acquiert des compétences de classe mondiale. Faute de ces compétences, les entreprises auront du mal à rester compétitives et à innover. Ainsi, le succès du développement des divers secteurs, à Maurice, dépend pour beaucoup de l'existence d'une main-d'œuvre qualifiée, ayant des effectifs suffisants. Une insuffisance de l'offre de main-d'œuvre ralentirait de façon appréciable la croissance. La délocalisation des usines textiles et d'habillement, de Maurice vers d'autres régions du monde où les salaires sont plus bas, montre que les activités économiques sont de plus en plus fonction de l'avantage comparatif d'un pays.

65. Dans sa publication *The Global Competitiveness Report 2011-2012* (Rapport mondial sur la compétitivité), le Forum économique mondial place Maurice au 54^e rang pour ce qui est de la compétitivité mondiale. C'est un rang de mieux que l'an dernier, et Maurice suit immédiatement l'Afrique du Sud. Le tableau 2 de l'annexe montre le classement attribué à Maurice par le Forum économique mondial. De plus, pour ce qui est de la capacité d'innover, Maurice est au 82^e rang, avec une note de 3 seulement sur 7. Il est établi que pour ce qui est du nombre de chercheurs et d'ingénieurs, Maurice est un peu en retard puisqu'il se place au 112^e rang sur 142 dans le monde.

66. Pour accéder à un niveau de développement plus élevé, Maurice doit donc se doter d'une main-d'œuvre compétente et qualifiée.

67. C'est pourquoi il importe de faciliter l'acquisition des compétences professionnelles de même que la recherche-développement. Les qualifications disponibles ne correspondent pas toujours à celles qui sont demandées. Il y a donc des écarts importants dans les compétences de la main-d'œuvre, qu'il faut corriger si l'on veut que le pays poursuive son développement dans la bonne voie.

Stratégies

68. Diverses mesures ont été prises, par différentes autorités, pour combler le fossé entre l'offre et la demande de compétences professionnelles.

69. Ces mesures demeurent insuffisantes. Le secteur de l'éducation, en particulier les centres de formation professionnelle et les universités, sont encouragés à donner aux élèves et étudiants les qualifications que demande le marché du travail. Des organismes tels que le Conseil pour le développement des ressources humaines ont réalisé des enquêtes sur les qualifications qui manquent dans le pays.

70. Les travailleurs qualifiés s'adaptent plus rapidement et mieux au changement. La capacité des entreprises d'absorber des techniques nouvelles est liée à la composition de leur main-d'œuvre par qualification. La forte demande projetée de

professions exigeant des capacités poussées, dans les secteurs de pointe, donne assurément à penser qu'il faut intensifier le développement des ressources humaines dans les secteurs fortement techniques; mais les faits montrent également un besoin parallèle d'investissement dans les ressources humaines pour l'ensemble des niveaux de qualification. Cela souligne assez l'importance qu'il convient d'attacher à une réflexion continue sur les politiques actuelles d'éducation et de formation afin de mieux répondre à l'ensemble des besoins de qualification. Les programmes de formation et de perfectionnement professionnel doivent retenir l'attention des employeurs et des employés, de façon à améliorer la mobilité et la capacité d'adaptation de la main-d'œuvre mauricienne à des activités à forte valeur ajoutée et à forte composante de connaissances.

Plan national de développement des ressources humaines

71. Le Plan national de développement des ressources humaines, qui est le cadre d'une politique de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'organisation des carrières à Maurice, doit répondre aux besoins de qualifications professionnelles et de compétences du pays; il a été préparé en 2007 et révisé en 2010. Ses objectifs sont d'estimer la demande de main-d'œuvre dans les principaux secteurs de l'économie, par niveau de compétence professionnelle et de connaissance, afin de réduire l'écart entre la demande et l'offre de main-d'œuvre et aussi de promouvoir un politique active de développement des ressources humaines.

Fonds national de formation

72. Le Fonds national de formation a été créé grâce à des contributions du secteur privé et de l'État afin de faciliter la formation des travailleurs en cours d'emploi pour qu'ils acquièrent les qualifications et les compétences nécessaires. Actuellement, ce fonds est utilisé pour assurer un complément de formation à 10 % environ de la main-d'œuvre mauricienne. Le but est de porter ce chiffre à 20 % dans les années qui viennent.

Formation avant l'emploi

73. Pour réduire le chômage des jeunes, tout en les aidant à acquérir de l'expérience, pour les rendre plus facilement employables, le Gouvernement mauricien a lancé l'initiative d'une formation avant l'emploi, qui est subventionnée. Par ce dispositif, le Conseil du développement des ressources humaines rembourse 60 % des frais de formation à la charge de l'employeur pour la formation d'une personne en chômage, et couvre la moitié de la subvention, qui vaut 6 000 roupies pour une période allant jusqu'à six mois.

Le Programme « Workfare »

74. Diverses mesures ont été prises par différentes autorités pour combler l'écart entre les qualifications offertes et les qualifications demandées, et c'est le cas notamment du Programme de placement et formation (PFPP) (Mélange travail et de formation), du Programme de migration circulaire, de l'Espace des métiers, du Programme de qualification, du Programme spécial de préparation à l'entrepreneuriat, du Programme spécial pour les femmes sans emploi et du Programme d'éradication de la pauvreté absolue. Pourtant, tous ces programmes sont largement insuffisants et ne peuvent réduire de façon appréciable l'écart entre

les qualifications offertes et demandées. Depuis sa création en 2006, jusqu'à décembre 2009, le Programme de placement et formation a placé environ 8 000 travailleurs. Le secteur de l'éducation, en particulier les centres de formation professionnelle et les universités, est encouragé à faire que les Mauriciens acquièrent les compétences que demande le marché du travail.

75. Les travailleurs qualifiés sont mieux à même de s'adapter rapidement au changement. La capacité des entreprises d'absorber de nouvelles technologies est liée à la composition, par qualification, de son personnel. La forte demande projetée de qualification poussée dans les secteurs de pointe donne manifestement à penser qu'il faut intensifier la formation des ressources humaines dans les zones de haute technologie, mais les faits montrent également qu'il faut parallèlement un investissement dans les ressources humaines pour l'ensemble des qualifications. Cela montre assez l'importance d'une réflexion continue sur les politiques de formation et d'éducation actuelles afin de répondre à l'ensemble des qualifications. Les programmes de formation et de recyclage professionnel doivent retenir l'attention des employeurs et des employés, dans le but d'accroître la mobilité et la capacité d'adaptation de la population active à des activités à forte valeur ajoutée et à fort contenu de connaissances.

76. Le programme Workfare a été lancé par le gouvernement pour protéger les travailleurs licenciés lors d'une phase difficile de leur vie, en leur accordant des secours financiers et une aide pour le placement, la formation ou le recyclage professionnel et le lancement de leur propre entreprise. Ce programme a été intégré dans la nouvelle loi sur les droits dans l'emploi de 2008, et est devenue effective le 2 février 2009 après la promulgation de la loi. Le Programme est suivi au niveau du Ministère du Travail dans une unité spéciale chargée des relations industrielles et de l'emploi, au niveau de l'Unité du programme Workfare. Le Gouvernement mauricien a introduit ces dispositions pour soutenir l'emploi et améliorer la qualité des services et de l'industrie. Aux termes de cette loi le gouvernement accorde une allocation chômage de transition à chaque travailleur ayant perdu son emploi et qui rejoint le programme Workfare; cette prestation est versée pendant un mois au minimum et 12 mois au maximum.

Révision de la loi sur les relations industrielles et de la loi sur le travail

77. La loi sur les relations d'emploi et la loi sur les droits dans l'emploi, adoptées par l'Assemblée nationale le 22 août 2008, sont entrées en vigueur le 2 février 2009 après leur promulgation par le président de la République. La loi de 2008 sur les droits dans l'emploi est entrée en vigueur le 2 février 2009. C'est un moment décisif de l'histoire du droit du travail à Maurice, puisque avant cette loi, les relations industrielles étaient régies surtout par la loi sur le travail de 1975 (« l'ancienne loi ») et d'autres législations qui ne permettaient guère d'agir et pour lesquelles l'ancienne loi a été la principale source d'inspiration.

78. Au fil des ans, on a estimé que les modifications qui étaient apportées à l'ancienne loi ne suffisaient pas pour répondre aux besoins d'un marché du travail moderne, à Maurice, marché du travail qui est actuellement desservi par un pourcentage important de travailleurs étrangers à tous les niveaux.

79. Si l'on ne peut pas dire que l'abrogation de l'ancienne loi a entraîné une révolution dans l'emploi et la législation du travail à Maurice, il convient de mentionner que la nouvelle loi a eu deux résultats. D'abord, la nouvelle loi fait la

synthèse de la législation existante et des nouvelles modalités des contrats de travail. Deuxièmement, la nouvelle législation entérine des concepts qui sont désormais considérés comme faisant partie du droit du travail moderne dans la plupart des pays. C'est pourquoi, la nouvelle législation a ouvert la voie à la possibilité de négocier sur l'adoption d'un groupe bien défini d'éléments de base devant figurer dans un contrat de travail.

80. La loi sur les relations d'emploi marque le début d'une nouvelle période dans la définition des principes régissant le droit du travail à Maurice.

81. La loi sur les relations d'emploi porte notamment sur :

- a) La protection et l'amélioration de l'exercice démocratique par les travailleurs et les syndicats de leurs droits;
- b) La simplification des procédures d'enregistrement et de reconnaissance des syndicats;
- c) La promotion de la négociation collective;
- d) La promotion d'un règlement volontaire et pacifique des différends;
- e) Le renforcement des procédures de règlement des différends et des conflits et des institutions qui assurent leur application rapide et efficace;
- f) Le droit de grève, en dernier ressort, après que les efforts de conciliation et de médiation ont échoué;
- g) L'édification d'une relation féconde en matière d'emploi.

82. L'objet de la loi sur les droits dans l'emploi est de réviser et de consolider la législation antérieure relative à l'emploi, aux contrats de travail et de service, à l'âge minimum légal pour l'emploi, aux horaires de travail, au paiement de la rémunération et autres éléments et conditions devant nécessairement figurer dans un contrat de travail pour assurer une bonne protection des travailleurs. Conformément à la philosophie appliquée par le Gouvernement mauricien, chaque étape a été conçue pour garantir que, tout en facilitant l'emploi des demandeurs d'emploi et le placement de ceux qui arrivent sur le marché du travail, les travailleurs ne soient aucunement pénalisés. En fait, une des innovations de cette nouvelle législation est de créer un programme Workfare de protection-travail qui facilite le placement des travailleurs licenciés, dans de nouveaux emplois dans un dispositif d'apprentissage leur permettant d'être plus facilement employables, ou, s'ils le choisissent, de devenir des petits entrepreneurs, avec le paiement d'une prestation de chômage de transition au moins égale à 3 000 roupies pour une période maximale d'un an.

Emplois verts

83. Maurice est en bonne voie pour la réalisation d'un développement durable, dans l'esprit du projet du Premier Ministre intitulé « Maurice île durable ». Des consultations nationales avec un large ensemble d'acteurs ont eu lieu en juin et juillet 2011 dans les cinq domaines suivants : énergie, éducation, environnement, emploi et économie et équité, autant de volets du développement durable de Maurice. L'Organisation internationale du Travail soutient Maurice dans cette entreprise qui devrait faire de l'île un modèle de développement durable par la promotion des emplois verts. Les emplois verts permettent de créer des emplois de types différents, ayant un impact réduit sur l'environnement. Le programme de

l'OIT encourage la création d'emplois verts dans le contexte original du tripartisme propre à cette organisation, qui réunit des représentants des pouvoirs publics, des employeurs et des travailleurs pour la définition de politiques et programmes communs.

84. Pour le programme des emplois verts à Maurice, quatre études ont été réalisées dans l'esprit de cette philosophie tripartite de l'OIT :

- Une étude d'évaluation des emplois verts
- Une étude des qualifications requises pour les emplois verts
- Les moyens de « verdir les entreprises » à Maurice;
- L'établissement d'un bilan de la participation des syndicats aux emplois verts.

85. Ces études comportent plusieurs recommandations en vue de la politique, de la stratégie et du plan d'action de l'initiative Maurice île durable.

Fondation nationale pour l'*empowerment*

86. Le Gouvernement mauricien a créé la Fondation nationale pour l'*empowerment* (émancipation économique) dans le but d'aider les groupes les plus vulnérables à se prendre en main et à améliorer leurs conditions de vie. Cette fondation à but non lucratif est placée sous l'égide du Ministère de l'intégration sociale et de l'*empowerment* économique.

87. À l'heure actuelle, plus de 13 600 chômeurs sont inscrits dans la base de données constituée pour l'ensemble des secteurs de l'économie et des activités. Depuis le début de 2007 jusqu'à la fin de 2009, plus de 8 200 demandeurs d'emploi ont profité d'un placement. Soixante pour cent environ d'entre eux ont obtenu un emploi grâce à ce placement, qui a duré de trois à 12 mois. Jusqu'à 60 % des coûts de formation sont remboursés et 50 % de la subvention sont offerts aux stagiaires.

88. Le seuil de pauvreté, tel qu'il a été défini par la Fondation nationale, a récemment été porté de 5 000 roupies à 6 200 roupies. Plusieurs projets sont en cours d'application :

- Programme placement et formation (mélange de travail et de formation);
- Migration circulaire;
- Espace des métiers;
- Programme de formation aux compétences de la vie courante;
- Programme spécial de formation à l'entrepreneuriat;
- Programme spécial pour les femmes sans emploi;
- Programme d'éradication de la pauvreté absolue.

Politique nationale de l'emploi

89. Avec l'aide de l'Organisation internationale du Travail, le Ministère du travail, des relations industrielles et de l'emploi a défini une politique nationale de l'emploi pour Maurice.

90. La politique nationale de l'emploi est une politique qui cherche activement à atteindre l'objectif d'un emploi productif et d'un travail décent pour tous les Mauriciens et à répondre au problème de l'emploi par des mesures bien ciblées, tout en stimulant la croissance économique et le développement, en répondant aux besoins de main-d'œuvre, en réduisant l'écart entre l'offre et la demande de qualifications, en encourageant un salaire égal à travail égal, et en réduisant au minimum le chômage et le sous-emploi.

91. La politique nationale de l'emploi vise à :

- a) Améliorer la compétitivité de Maurice en :
 - Améliorant le capital humain par la promotion d'une ressource humaine créative, innovante, qualifiée et compétente;
 - Optimisant l'utilisation des ressources humaines;
 - Améliorant la productivité de la main-d'œuvre et l'adaptabilité des travailleurs aux exigences du changement sur un marché du travail dynamique.
- b) Assurer un travail décent et productif à tous les Mauriciens qui sont désireux de travailler par :
 - Une croissance durable de l'emploi; et
 - Une amélioration continue de la qualité des emplois conformément aux principes que renferment les conventions internationales ratifiées par Maurice;
- c) Assurer la liberté de choix et les meilleures perspectives pour chaque travailleur, pour qu'il se qualifie, et utilise au mieux ses compétences et qualités propres dans un emploi pour lequel il est tout indiqué, sans aucune discrimination;
- d) Sauvegarder les droits fondamentaux et les intérêts des travailleurs en encourageant le respect des normes internationales du droit du travail;
- e) Assurer la paix et l'harmonie dans les relations industrielles, maximiser la productivité et réduire au minimum les suppressions d'emploi occasionnées par les grèves, en assurant le maximum de coopération et de participation de tous les partenaires sociaux et notamment les associations d'employeurs et les syndicats.

Principes de la politique nationale de l'emploi

92. L'emploi sera coordonné et la politique sera appliquée dans le contexte des lois et de la politique économique, sociale et environnementale nationale, dans l'esprit d'une bonne gouvernance et de la responsabilité civique. À ce sujet la politique nationale de l'emploi est conforme aux stratégies de développement du pays.

La politique nationale de l'emploi repose sur les principes suivants :

- a) Créer un nombre suffisant d'emplois décents pour tous les Mauriciens dans les secteurs formels de l'économie, tout en facilitant le passage des secteurs informels aux secteurs formels;
- b) Aider tous les hommes et femmes qui sont prêts à travailler à gagner leur vie de façon sûre et durable par un emploi pleinement productif et librement choisi;

c) Améliorer la compétitivité de Maurice par une plus grande qualité des emplois du point de vue du salaire, des conditions de travail, de la productivité, de la sécurité sociale de base, de la satisfaction dans l'emploi, de la dignité et de l'épanouissement de soi;

d) Réduire le chômage, le sous-emploi, les suppressions d'emploi, la pauvreté, le travail des enfants et relever la faible productivité;

e) Réaliser une croissance économique durable tout en affermissant la cohésion sociale et l'équité sur le marché du travail en évitant de marginaliser certains segments de la population;

f) Créer la synergie nécessaire tout en améliorant la cohérence et la convergence des diverses initiatives prises par les partenaires sociaux (les employeurs, les salariés, les syndicats et l'État), pour réaliser l'objectif d'un emploi productif et d'un travail décent pour tous et l'objectif de la paix et de l'harmonie dans les relations industrielles;

g) Aider le secteur privé à investir massivement dans les entreprises productives qui créent des emplois et des revenus tout en encourageant une culture de l'entreprise reposant sur l'autonomisation, la prise rationnelle de risques et un environnement national rémunérant effort et initiative;

h) Aider les entrepreneurs individuels en améliorant leur potentiel de gagner leur vie et en les aidant à passer d'un travail de survie à l'adoption d'une culture de l'entreprise en vue d'un emploi productif avec un revenu meilleur;

i) Préserver la stabilité d'une politique macroéconomique bien conçue;

j) Poursuivre un vigoureux développement des ressources humaines, prévoyant l'équipement de base et des incitations supplémentaires pour soutenir un secteur privé dynamique, moteur de la croissance économique et de la création d'emplois;

k) Améliorer la productivité de la main-d'œuvre pour améliorer la compétitivité des entreprises et des organisations tout en garantissant une bonne rémunération des travailleurs conforme à leur productivité;

l) Assurer le respect des droits fondamentaux des salariés par l'adhésion à des normes internationales pertinentes du droit du travail;

m) Créer un climat socialement et économiquement propice à l'adaptation des travailleurs aux exigences changeantes du marché du travail et dans lequel les travailleurs utilisent au mieux leurs qualifications et leurs compétences dans leur emploi, quels que soient leur race, couleur de peau, sexe, religion, appartenance ethnique, statut au regard du sida, opinion politique, origine nationale ou sociale, et en ayant la possibilité de valoriser au mieux leur potentiel et d'acquérir les moyens de développer leurs propres capacités – le droit d'acquérir des connaissances, d'avoir accès aux ressources et de participer au bien-être collectif¹²;

n) Développer un système d'éducation et de formation correspondant aux exigences nouvelles du marché du travail;

¹² Cela est conforme à la Convention No 111 de l'OIT que Maurice a ratifiée.

- o) Promouvoir les mesures visant à concilier le travail et les responsabilités familiales et un bon équilibre entre le travail et la vie quotidienne;
- p) Concevoir des mesures propres à faciliter un emploi temporaire à l'étranger, établir et améliorer des accords bilatéraux avec les pays d'accueil pour faciliter les migrations légales tout en appliquant les mesures visant à faciliter le retour à Maurice des travailleurs émigrés;
- q) Appliquer de bonnes méthodes de gestion aux travailleurs migrants;
- r) Créer de nouvelles structures tout en renforçant les structures existantes pour créer des emplois pour les membres des groupes vulnérables et leur ménager des filets de sécurité adéquats;
- s) Établir une bonne relation entre le travail et la protection sociale de façon que les besoins des individus, du marché et de la société dans son ensemble soient satisfaits;
- t) Mettre en œuvre des programmes actifs d'intervention sur le marché du travail et faciliter la transition de l'école ou de l'oisiveté au monde du travail, et collecter et diffuser des informations détaillées et fréquemment mises à jour sur le marché du travail, qui soient pertinentes, exactes et fiables sur la nature et la structure de la population active;
- u) Faciliter l'expansion des services individualisés de conseil et d'aide à la recherche d'emploi;
- v) Mener des recherches en vue de projections du marché du travail et de la planification du développement en général;
- w) Promouvoir les principes de la négociation collective, de l'éducation des travailleurs et de l'ajustement des salaires en fonction des variations des prix et de la productivité.

Alphabétisation

93. Au cours de la décennie des années 1990, l'alphabétisation est passée de 80,8 à 85,0 % et l'illettrisme concerne surtout les adultes âgés de 55 ans et plus. On observe un taux d'alphabétisation plus élevé à Rodrigues que dans l'île principale. Le taux d'alphabétisation de la tranche d'âge 15-24 ans est de 94,5 % selon le recensement de 2000. Un taux plus élevé d'alphabétisation des femmes dans cette tranche d'âge signale une inversion de la situation précédente.

Réalisations éducatives

94. Les réalisations éducatives sont l'un des moyens de mesurer le résultat de l'activité des écoles et elles sont souvent mesurées par les examens en fin de cycle scolaire à trois niveaux, le Certificat d'éducation primaire à la fin de l'école primaire, le Cambridge School Certificate et le Higher School Certificate à la fin du secondaire. Le fait de terminer avec succès le lycée ne garantit pas qu'un système d'éducation ait bien muni les diplômés des compétences et des connaissances nécessaires pour entrer sur le marché du travail, car cet indicateur ne permet pas de capturer la qualité des résultats de l'activité éducative, même s'il donne une indication

de la mesure dans laquelle le système éducatif réussit à préparer les élèves aux principales exigences du marché du travail.

95. En moyenne, le nombre d'années de scolarité rythmées par les examens qui viennent d'être mentionnés et qui réglementent le passage des élèves d'un niveau au suivant, est d'environ 10 ans. Cela ne correspond pas tout à fait l'objectif, qui est fixé, pour le pays, à 11 ans de scolarité pour tous.

Conformément aux objectifs du Millénaire pour le développement et aux objectifs du Programme Éducation pour tous, on mettra maintenant l'accent sur l'enseignement préprimaire, l'école primaire et l'enseignement secondaire, tout en admettant qu'un grand nombre d'innovations sont actuellement à l'essai pour restructurer l'enseignement supérieur afin de faire de Maurice un pôle de matière grise

Les défauts du système

96. Malgré une très forte scolarisation des petits Mauriciens, près de 100 %, et 96 % dans l'enseignement préprimaire avec un taux de passage dans le primaire de 98 %, et malgré la gratuité de l'enseignement secondaire et une parité totale des deux sexes dans la scolarisation, il subsiste dans le système d'enseignement mauricien plusieurs problèmes graves.

Arrêt des études

97. Au niveau du primaire, le taux annuel de déperdition est de 0,5 % environ. Au niveau du secondaire, chaque année, ce sont 1,5 % des élèves qui décrochent et quittent le système avant la quatrième année de collège. En outre, 9 % environ des élèves inscrits dans la filière préprofessionnelle (qui recueille ceux qui ont échoué deux fois au certificat d'études primaires) n'achèvent pas la troisième année de la filière préprofessionnelle. Ces enfants entrent ainsi dans leur adolescence mal préparés pour le monde du travail, pour la poursuite de leurs études et pour la maîtrise des aspects pratiques de la vie quotidienne.

Réaliser l'achèvement réussi de la scolarité

98. Le vrai problème, pour le pays, est de faire en sorte que tous les enfants achèvent l'enseignement secondaire. Actuellement, environ 35 % des enfants ne parviennent pas à obtenir le CEP. Parmi ceux-ci, 20 % environ redoublent et ceux qui ont échoué deux fois ou qui ont atteint l'âge de 13 ans sont inscrits dans la filière préprofessionnelle de trois ans. Une analyse de cohorte révèle que sur 100 enfants entrant au cours préparatoire, 27 seulement achèveront l'enseignement secondaire. Ainsi, la difficulté, à ce jour, demeure l'achèvement de l'enseignement primaire et secondaire par tous les enfants jusqu'à la fin du secondaire, étant donné que c'est à ce niveau que l'élève a absorbé les bases de la poursuite de ses études et des possibilités de formation, et est préparé pour une entrée directe sur le marché du travail.

Apprentissage par cœur

99. Chaque fin de cycle sert à la fois à délivrer un certificat et à choisir les enfants qui entreront dans le secondaire, et cela a conduit à un esprit de compétition excessif profondément ancré. Cela se répercute sur le style d'enseignement, qui prépare avant tout l'enfant à l'examen; pour cela il doit apprendre par cœur les notions qui seront contrôlées à l'examen au lieu d'acquérir des capacités de réflexion et un esprit critique. Cela se traduit aussi par une concentration sur les sujets principaux qui figurent à l'examen, plutôt que sur les disciplines qui pourraient concourir à un épanouissement global de l'élève.

Le problème des leçons particulières

100. Cette forme parallèle d'enseignement sévit de longue date dans le système d'éducation mauricien. Celui-ci privilégie les résultats de l'élève (mesurés exclusivement par une notation ou des données quantifiables, par exemple le taux de passage à la classe supérieure, le taux d'achèvement des études, etc.) et ce système comporte des risques que les enfants ne travaillent qu'en vue de passer l'examen, ainsi que pour la sélection scolaire et l'organisation des études, mais aussi le problème, qui se perpétue, de la multiplication des leçons particulières. Il s'agit d'un phénomène profondément ancré qu'il faut traiter de façon globale et intégrée.

Le Plan 2008-2020 de stratégie pour l'éducation et les ressources humaines

101. Ces questions sont traitées dans le Plan 2008-2020 pour l'éducation et les ressources humaines, qui s'inspire de la conception suivante du secteur de l'éducation : « Une éducation de qualité pour tous et un développement des ressources humaines afin de transformer Maurice en une nation intelligente à l'avant-garde des progrès et de l'innovation dans le monde ».

Les politiques de lutte contre la pauvreté : politiques et mesures de soutien relevant des questions d'équité et de qualité

102. Il est largement admis, à ce jour, que l'accès à l'enseignement de base, c'est-à-dire le préprimaire, le primaire et le secondaire, est maintenant universel. Tous les efforts sont faits actuellement pour assurer une plus grande équité et une amélioration de la qualité de l'enseignement dispensé à Maurice

103. Il est également admis que si elle est de mauvaise qualité, l'éducation rend difficile la formation pratique et limite donc les possibilités futures d'emploi. On s'oriente donc vers une nouvelle phase de la philosophie de l'éducation, où la richesse d'un pays sera mesurée par les compétences et les connaissances de son peuple, moyens les plus importants de créer des richesses et de réduire les difficultés sociales.

104. L'éradication de la pauvreté absolue figure en bonne place dans le programme d'action du pays, et il faut autonomiser les groupes vulnérables par l'éducation, la formation et l'amélioration de leurs compétences. L'organisation d'un système d'enseignement sans exclusive a pris aujourd'hui les formes suivantes :

1. Enfants ayant des besoins d'éducation spéciale

105. Les établissements et les classes d'éducation spéciale ne peuvent desservir que 53 % de la population estimative totale d'enfants ayant ces besoins spéciaux, et certains besoins ne sont actuellement pas satisfaits.

106. En 2006, le Ministère a défini une politique nationale, avec un document de stratégie, pour l'éducation spéciale, secteur qui doit répondre à la fois aux besoins spécifiques et nouveaux de tous les enfants concernés. Ce document met l'accent sur la nécessité d'adopter une pédagogie centrée sur l'enfant ainsi qu'un programme d'enseignement souple et adapté qui aidera chaque enfant à développer son potentiel.

107. Pour atteindre les objectifs de ce sous-secteur particulier, celui de l'éducation spéciale, quatre éléments décisifs sont actuellement à l'étude :

- a) Un programme d'enseignement approprié avec une pédagogie adaptée;
- b) Un moyen de s'assurer de la qualité de l'enseignement spécial afin d'harmoniser l'enseignement ainsi dispensé par les différents acteurs de ce sous-secteur;
- c) Un programme de formation spéciale à l'intention des formateurs et des enseignants;
- d) Une réglementation adaptée pour garantir la fourniture de services d'éducation spéciale de qualité de façon à répondre aux différents types d'enfants handicapés âgés de 3 à 20 ans.

2. Organisation d'un enseignement préprimaire de qualité

108. Les mesures suivantes sont en cours d'élaboration :

- Renforcement du cadre institutionnel et réglementaire de l'éducation et des soins dispensés à la prime enfance;
- Réduction des disparités entre écoles maternelles;
- Solution du problème des enfants d'âge préprimaire qui ne sont pas scolarisés en raison de la pauvreté de leurs parents;
- Mise au point d'un programme d'enseignement national pour le secteur des écoles maternelles;
- Passage de tous les enfants des écoles maternelles à l'école primaire;
- Construction d'écoles maternelles dans les zones défavorisées;
- Renforcement des relations avec les parents, par un programme d'*empowerment* des parents.

109. Des efforts particuliers sont faits pour desservir les 15 % des enfants âgés de 3 et 4 ans qui ne sont pas scolarisés et qui viennent souvent de familles vulnérables.

110. De même, les enfants vivant dans des familles pauvres sont aidés par le programme d'*empowerment* du Programme « Éradication de la pauvreté absolue » qui :

- a) Fait en sorte que les enfants pauvres d'âge préprimaire soient bien scolarisés;
- b) Fournit à ces enfants les matériaux scolaires, un repas gratuit par jour et la gratuité du transport;
- c) Offre aux parents un emploi décent, donnant un revenu stable, grâce au programme « Placement et formation »;
- d) Prévoit un tutorat des compétences de la vie courante, pour assurer ensuite une bonne gestion des affaires familiales.

3. Les zones d'éducation prioritaires

111. Les écoles primaires qui n'obtiennent pas un taux de succès de 40 % au certificat d'études primaires pendant 5 années consécutives sont alors classées écoles des zones d'éducation prioritaires. Les 30 établissements scolaires de cette catégorie, dont un à Rodrigues et deux à Agalega, sont situés dans des zones où règne la pauvreté et où se posent de nombreux problèmes sociaux.

112. Sur la base de la notion de renforcement positif, le projet des ZEP cherche à réduire les inégalités scolaires et sociales en offrant l'égalité des chances aux enfants scolarisés dans le cadre d'une action différencialiste. Cette action vise à mobiliser toutes les ressources dans une zone donnée pour contribuer à un relèvement des résultats de l'école.

4. Autres mesures visant l'égalité des chances

113. Pour assurer l'équité dans l'enseignement, les mesures suivantes ont été prises :

- L'introduction du Kreol Morisien (langue maternelle) et du Bhojpuri (langue des ancêtres) comme matières facultatives. C'est là une nouveauté majeure et toutes les modalités de développement des programmes, de production des manuels et de formation des maîtres sont actuellement à l'étude pour assurer l'introduction de ces langues à l'école primaire à partir de 2012. Le multilinguisme aidera à cimenter le multiculturalisme et l'interculturalisme, qui sont à la base de la société mauricienne.
- La distribution d'une allocation pour couvrir les frais d'examen de la fin du secondaire pour que les élèves venant de familles pauvres puissent passer ces examens et ainsi achever leurs études sans être handicapés par des questions d'argent. Cette mesure leur ouvre également des possibilités d'accéder à l'enseignement postsecondaire.
- L'examen du dispositif existant d'envoi de « lauréats », avec des bourses d'études, pour étudier à l'étranger, lauréats qui sont choisis parmi les meilleurs élèves ayant terminé le secondaire, de façon à introduire une plus grande équité dans ce système et offrir aux étudiants brillants venant de familles pauvres des moyens d'étudier à l'étranger avec une bourse. Ce dispositif sera intégré à partir de l'an prochain. En outre, le Fonds de développement des ressources humaines, des connaissances et des arts distribue aux étudiants défavorisés des bourses d'études pour l'enseignement postsecondaire supérieur dans des établissements d'enseignement supérieur reconnus. Dans le même

esprit, des prêts bancaires sont également garantis par le Ministère de l'éducation pour ceux dont les familles n'ont pas de ressources.

- Gratuité des transports (y compris dans certains cas l'autobus) : elle est assurée à tous les écoliers, élèves et étudiants.
- Les manuels sont disponibles gratuitement et distribués à tous les écoliers ainsi qu'aux élèves du secondaire; le dispositif « des livres pour les élèves pauvres » s'adresse aux enfants qui viennent de groupes défavorisés.

Autres objectifs de l'Éducation pour tous

114. Dans la fin du présent rapport, on présente les mesures prises pour atteindre les objectifs 3, 4 et 6 de l'Initiative « Éducation pour tous ».

Objectif 3 : *Répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes et de tous les adultes en assurant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objet l'acquisition de connaissances ainsi que des compétences nécessaires dans la vie courante*

115. L'éducation est obligatoire depuis l'âge de 5 ans jusqu'à l'âge de 16 ans. Les connaissances et les compétences nécessaires dans la vie courante font l'objet de programmes formels. Elles sont également dispensées aux élèves qui n'ont pas terminé avec succès l'école primaire et qui ne peuvent donc entrer dans le secondaire. Un programme d'éducation préprofessionnelle, de trois ans, a donc été mis en place dans les collèges, à côté de l'enseignement secondaire ordinaire, pour offrir à ces enfants d'autres possibilités d'éducation. Ils pourront ensuite rejoindre la filière professionnelle après avoir suivi un cours de rattrapage.

116. Les mesures prises visent à élargir les possibilités qui s'offrent encore aux jeunes n'ayant pas réussi leur scolarité. C'est le programme « Deuxième chance », destiné à tous les jeunes de moins de 21 ans qui ne se trouvent pas dans un établissement scolaire à plein temps et ne sont pas employés à plein temps, et qui peuvent acquérir des connaissances rudimentaires en arithmétique et en langue maternelle et sont orientés vers une filière professionnelle, de façon à acquérir les qualifications nécessaires pour gagner convenablement leur vie.

Objectif 4 : *Améliorer de 50 % les niveaux d'alphabétisation pour les adultes et notamment les femmes d'ici à 2015 et assurer à tous les adultes un accès équitable aux programmes d'éducation de base et d'éducation permanente*

117. Le taux d'alphabétisation des personnes de plus de 15 ans était de 84,3% selon le recensement de 2000; il est un peu inférieur chez les femmes, de 80,5 % et supérieur chez les hommes, de 88,2 %.

118. Les compétences nécessaires dans la vie courante, les connaissances de base et les moyens d'alphabétisation sont dispensés aussi par des établissements non scolaires. Cette responsabilité ne relève pas directement du Ministère de l'éducation mais plutôt de plusieurs autres ministères, organisations non gouvernementales et autres. Les programmes mis en place sont les suivants :

a) Programme de formation aux compétences de base, conçu pour faire acquérir les compétences élémentaires, savoir lire et compter, dans les groupes de la population active les moins instruits, de façon qu'ils soient plus facilement employables et puissent mieux s'adapter à l'évolution de l'économie;

b) La formation de perfectionnement des travailleurs sans emploi, en particulier les femmes, dans le programme dit d'*empowerment*;

c) Une formation en cours d'emploi, pour répondre aux besoins nouveaux du marché du travail.

Objectif 6 : *Améliorer sous tous ses aspects la qualité de l'éducation dans un souci d'excellence afin d'obtenir pour tous des résultats d'apprentissage reconnus et quantifiables – notamment en ce qui concerne la lecture, l'écriture et le calcul et les compétences de la vie courante*

119. Le programme d'enseignement est un élément important qui a reçu l'attention qu'il mérite, car il donne les moyens de faciliter le développement d'un système plus égalitaire. Un renouvellement du programme scolaire a donc été amorcé, au niveau de l'enseignement maternel, primaire et secondaire. Ce nouveau programme comporte un système global d'évaluation qui permet de s'assurer que les résultats d'apprentissage sont bien atteints.

120. Des efforts sont faits au niveau préprimaire pour harmoniser l'enseignement et pour adopter les pratiques optimales les mieux adaptées au développement global de l'enfant, mais on élabore aussi un instrument d'évaluation afin de s'assurer que l'enfant est prêt à suivre l'enseignement primaire.

121. L'évaluation est également intégrée dans le nouveau programme du primaire reposant sur les compétences :

- Dès le début de l'enseignement primaire, un dossier scolaire est ouvert, pour l'enfant, afin de suivre la façon dont il acquiert les connaissances et les compétences après le préprimaire, dans le but de remédier à d'éventuels déficits de connaissance pour que tous les enfants se trouvent sur un pied d'égalité.
- Un diagnostic est fait au niveau du CE2 (grade 3), afin de recenser les lacunes et les points forts des écoliers après deux ans d'école primaire et afin de prendre les mesures correctives nécessaires.
- La stratégie d'éducation de rattrapage prévoit des mesures d'intervention pour remédier au retard éventuellement pris par l'enfant. Cette mesure répond à un ensemble de considérations, indépendamment des connaissances au sens strict; elles portent sur le développement physique, social, psychologique et mental de l'élève.
- Le dispositif d'évaluation continue de l'acquisition des connaissances, qui présente des avantages de régularité et des moyens de rétroaction, et est un examen objectif de la performance scolaire, permettra aux élèves de mieux acquérir les connaissances nécessaires, d'acquérir une plus grande confiance en eux et de devenir autonomes.

122. En dehors de l'évaluation strictement scolaire, Maurice participe également aux exercices de comparaison régionale et internationale (Consortium de l'Afrique australe pour la mesure des résultats éducatifs ou SACMEQ, programme d'analyse des systèmes éducatifs ou PASEC, Programme international d'évaluation des acquis des élèves ou PISA) qui aident à suivre le profil de l'acquisition des compétences par les élèves et servent à mesurer les progrès du pays dans une comparaison internationale.

Problèmes

123. Le principal problème demeure de créer un service d'évaluation au Ministère de l'éducation, qui est le ministère de tutelle, pour mieux coordonner et suivre l'évaluation de ces diverses interventions. En outre, il reste à mettre en place un dispositif de responsabilisation dans l'ensemble du système scolaire et à obtenir un meilleur rendement de l'investissement scolaire réalisé.

Conclusion

124. Comme la pénurie de personnel qualifié risque de limiter l'expansion des entreprises et de l'économie dans son ensemble, l'investissement consacré au développement des ressources humaines occupe maintenant une place centrale dans les stratégies visant la prospérité économique, l'emploi et la cohésion sociale. Ainsi, l'éducation et la formation sont de plus en plus considérées comme un instrument de l'avenir collectif des sociétés et des nations, et non pas simplement un moyen d'assurer le succès futur des individus. Maurice a accompli beaucoup à cet égard, mais il reste encore beaucoup à faire. De nombreuses entreprises locales ne peuvent se développer faute de trouver un personnel ayant les compétences voulues. Cela appelle une intervention de tous les partenaires, dès les premières phases, pour garantir une bonne planification et un bon développement des ressources humaines, élément indispensable pour réduire l'écart entre la demande et l'offre de main-d'œuvre. Dans cette entreprise, la formation et le recyclage doivent retenir l'attention des employeurs et des salariés, de façon à améliorer la mobilité et l'adaptabilité de la main-d'œuvre mauricienne, pour l'orienter vers des activités à forte valeur ajoutée, les industries de matière grise. Les travailleurs qualifiés sont mieux à même de s'adapter rapidement au changement. Faute d'une main-d'œuvre qualifiée suffisante, Maurice ne pourrait pas passer au niveau de développement supérieur.

Annexe 1

Tableau 1
Contribution des différentes branches d'activité à l'économie

<i>Branche d'activité</i>	1999	2008	2009	2010 ^a	2011a
Agriculture, chasse, forêt et pêche	5,7	4,1	3,9	3,7	3,7
Canne à sucre	2,3	1,8	1,4	1,2	1,1
Autre produits	3,4	2,3	2,5	2,5	2,6
Mines et carrières	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Industrie manufacturière	23,1	19,4	18,8	18,0	18,1
Sucre	0,6	0,5	0,4	0,3	0,3
Produits alimentaires, sauf le sucre	4,1	6,6	6,4	6,2	6,2
Textiles	11,9	5,7	5,6	5,2	5,2
Autres articles	6,5	6,6	6,4	6,3	6,4
Électricité, gaz et eau	1,4	1,9	2,1	2,0	1,8
Construction	5,5	6,8	7,0	6,9	6,5
Commerce de gros et de détail; réparation de véhicules à moteur, de motocyclettes et d'articles de ménage	12,5	12,0	11,5	11,8	12,0
Commerce de gros et de détail	12,0	10,9	10,3	10,6	10,7
Autres activités	0,5	1,1	1,2	1,2	1,3
Hôtellerie et restauration	6,4	7,9	6,7	7,0	7,0
Transports, entreposage et communications	12,0	9,8	9,6	9,5	9,1
Intermédiation financière	7,7	9,8	10,2	10,0	10,0
Assurances	2,3	2,7	2,9	2,9	3,0
Banques	4,6	5,8	5,9	5,7	5,7
Autres institutions	0,8	1,3	1,4	1,4	1,4
Immobilier, location, services aux entreprises	8,6	11,2	11,9	12,4	12,9
Logements occupés par leur propriétaire	4,4	4,4	4,5	4,4	4,4
Autres activités	4,2	6,8	7,4	8,0	8,5
Administration publique et défense; sécurité sociale	6,4	5,7	6,1	6,1	6,0
Éducation	4,3	4,2	4,4	4,4	4,4
Santé publique et aide sociale	2,9	3,2	3,5	3,7	3,7
Autres activités de service communautaires, sociales et personnelles et emploi de personnel de maison	3,3	4,0	4,3	4,5	4,8
Industrie manufacturière qui opérait auparavant dans les Zones franches industrielles	12,1	7,3	6,9	6,5	6,6

^a Chiffres révisés sur la base des résultats du CEA 2007; les services financiers d'intermédiation mesurés indirectement sont alloués entre les usagers.

Tableau 2
Classement international de Maurice (Rapport mondial sur la compétitivité, 2011-2012)

	<i>Classement sur 142 pays)</i>	<i>Notation (de 1 à 7)</i>
Innovation	89	3,0
Capacité d'innovation	89	
Qualité des institutions de recherche scientifique	77	
Dépenses de recherche-développement des entreprises	88	
Collaboration université-industrie dans la recherche-développement	98	
Marchés publics de produits de haute technologie	62	
Disponibilité de chercheurs et d'ingénieurs	112	
Brevets, par million d'habitants	90	

Tableau 3
Statistiques démographiques

	<i>Période</i>	<i>Unité</i>	<i>2007</i>	<i>2008</i>	<i>2009</i>	<i>2010</i>	<i>2011^a</i>
Population							
Population totale ^b	Milieu de l'année	Nombre	1 260 403	1 268 565	1 275 032	1 280 924	1 286 051
Femmes	Milieu de l'année	Pourcentage	50,6	50,6	50,7	50,7	50,7
Population urbaine	Milieu de l'année	Pourcentage	42,0	41,9	41,8	41,7	41,6
Indicateurs sociaux							
Taux d'accroissement de la population	Année	Pourcentage	0,65	0,56	0,46	0,44	0,41
Espérance de vie à la naissance		Années	69,2	69,4	69,51	69,61	69,71
Hommes							
Femmes		Années	76,1	76,6	76,71	76,81	76,91
Composition par âge de la population							
Moins de 15 ans	Milieu de l'année	Pourcentage	23,3	22,7	22,2	21,6	21,1
15-59 ans	Milieu de l'année	Pourcentage	66,7	66,9	67,1	67,2	67,1
60-64 ans	Milieu de l'année	Pourcentage	3,3	3,5	3,7	3,9	4,4
65 ans et plus	Milieu de l'année	Pourcentage	6,7	6,8	7,0	7,3	7,4
Taux de dépendance	Milieu de l'année	Pour 1 000 habitants	430,2	419,4	412,0	405,6	398,5
Rapport du nombre d'hommes au nombre de femmes	Milieu de l'année	Nombre d'hommes pour 100 femmes	97,7	97,6	97,4	97,3	97,1
Taux de natalité brut	Année	Pour 1 000 habitants	13,5	12,9	12,0	11,7	11,4
Taux de mortalité brut	Année	Pour 1 000 habitants	6,7	7,1	7,2	7,1	7,1
Taux de nuptialité	Année	Pour 1 000 habitants	18,3	17,7	16,7	16,5	16,3
Taux de mortalité infantile	Année	Pour 1 000 naissances vivantes	15,3	14,4	13,4	12,5	12,9
Taux de mortalité des moins de 5 ans	Année	Pour 1 000 naissances vivantes	17,1	16,6	16,1	14,7	15,9
Taux de mortalité maternelle	Année	Pour 1 000 naissances	0,36	0,37	0,65	0,33	0,34

	<i>Période</i>	<i>Unité</i>	<i>2007</i>	<i>2008</i>	<i>2009</i>	<i>2010</i>	<i>2011^a</i>
		vivantes					
Taux de fécondité général	Année	Nombre de naissances par femme	1,66	1,58	1,50	1,47	n.a
Diffusion des téléphones mobiles	Fin d'année	Pour 1 000 personnes	734,3	812,3	850,4	927,9	0,0
Diffusion de l'Internet	Fin d'année	Pour 1 000 personnes	131,3	156,8	221,3	221,4	0,0
Consommation totale d'énergie finale	Année	Par milliers de tep	857,5	841,6	808,6	854,0	0,0
Éducation							
Dépenses publiques consacrées à l'éducation en pourcentage du PIB	Année terminée en juin	À la fin de juin	3,5	3,3	3,9	3,7	3,6
Taux de scolarisation brut dans le primaire – total	Année	Pourcentage	101	101	101	101	100
Garçons	Année	Pourcentage	101	101	100	100	100
Filles	Année	Pourcentage	101	101	101	101	100
Taux de scolarisation apparent	Année	Pourcentage	97,6	97,2	98,4	99,0	100,9
Passage à l'enseignement secondaire ^c	Année	Pourcentage	81	82	82	81	n.a
Scolarisation dans le secondaire	Année	Pourcentage	74	74	73	73	74
Garçons	Année	Pourcentage	72	71	71	70	72
Filles	Année	Pourcentage	77	76	76	76	77
Nombre d'élèves par enseignant	Année	Nombre	28	29	29	28	27
Primaire							
Secondaire	Année	Nombre	16	16	15	15	14
Taux d'inscription dans l'enseignement supérieur ^d	Année	Nombre	18 224	18 466	21 569	26 219	23 568
Garçons	Année	Pourcentage	42,1	42,2	43,8	39,1	41,2
Filles	Année	Pourcentage	57,9	57,8	56,2	60,9	58,8
Taux d'activité et coûts unitaires de main-d'œuvre							
Population active (étrangers compris)	Année	Milliers	570,5	583,4	587,3	603,3	606,5
Hommes	Année	Pourcentage	64,1	63,5	63,2	62,2	62,1
Femmes	Année	Pourcentage	35,9	36,5	36,8	37,8	37,9
Taux d'activité ^e – total	Année	Pourcentage	58,9	59,2	59,1	59,8	59,4
Hommes	Année	Pourcentage	77,2	76,6	76,1	76,1	75,5
Femmes	Année	Pourcentage	41,2	42,4	42,6	44,2	44,0
Taux de chômage ^f – Total	Année	Pourcentage	8,5	7,2	7,3	7,8	7,9
Hommes	Année	Pourcentage	5,3	4,1	4,4	4,6	4,7
Femmes	Année	Pourcentage	14,4	12,7	12,3	13,0	13,0
Emploi par secteur							

	<i>Période</i>	<i>Unité</i>	<i>2007</i>	<i>2008</i>	<i>2009</i>	<i>2010</i>	<i>2011^a</i>
Pourcentage du secteur primaire	Année	Pourcentage	9,1	8,3	8,3	8,1	8,0
Pourcentage secteur secondaire	Année	Pourcentage	33,5	32,7	31,4	30,8	30,4
Pourcentage secteur tertiaire	Année	Pourcentage	57,4	59,0	60,4	61,1	61,6
Comptes nationaux et indices des prix							
Produit intérieur brut aux prix du marché	Année	Milliards de roupie	244,0	274,3	282,0	299,1	324,8
PIB par habitant aux prix du marché	Année	Milliers de roupies	193,5	216,2	220,7	233,5	252,5
Revenu national brut par habitant, prix du marché	Année	Milliers de roupies	198,0	217,8	219,7	236,3	255,8
Déflateur du PIB aux prix de base	Année	Pourcentage	+7,8	+7,0	+0,3	+1,2	+4,0
Taux de croissance réelle annuelle du PIB aux prix de base	Année	Pourcentage	+5,7	+5,5	+3,1	+4,2	+4,1
Primaire	Année	Pourcentage	-5,5	+3,2	+8,6	-1,3	+2,8
Secondaire	Année	Pourcentage	+5,1	+5,3	+2,9	+2,8	+2,1
Tertiaire	Année	Pourcentage	+6,8	+5,7	+2,8	+5,1	+5,0
Exportations totales de biens et services (f.a.b.)	Année	Milliards de roupies	141,2	145,2	138,2	156,9	173,7
Importations totales de biens et de services (f.a.b.)	Année	Milliards de roupies	163,9	181,3	164,6	190,7	215,3
Exportation nette de biens et services	Année	Milliards de roupies	-22,7	-36,1	-26,4	-33,8	-41,6
Croissance de la consommation des ménages	Année	Pourcentage	+4,5	+6,7	+2,1	+2,6	+2,6
Taux d'épargne	Année	Pourcentage	21,5	17,2	13,8	15,5	15,4
Taux d'investissement	Année	Pourcentage	25,1	24,6	26,4	24,9	23,9
Croissance des investissements (FBCF)	Année	Pourcentage	+5,9	+1,3	+8,9	-0,7	+0,0
Taux d'inflation	Année	Pourcentage	8,8	9,7	2,5	2,9	6,5

^a Projections.

^b Population au milieu de l'année, les îles d'Agalega et de St. Brandon étant exclues.

^c Enseignement scolaire et préprofessionnel.

^d Source : Bureau central de statistique – Enquête annuelle sur les établissements publics d'enseignement supérieur.

^e Rapport de la population active mauricienne à la population mauricienne âgée de 16 ans ou plus.

^f Rapport du nombre de chômeurs à la population active mauricienne.